

# Les productions statistiques du service statistique public dans les DROM et les COM

2.1	Recensement de la population	23
2.2	État civil	26
2.3	Emploi, chômage, revenus d'activité	27
2.4	Niveau de vie, pauvreté, inégalités, conditions de vie	32
2.5	Santé	33
2.6	Solidarités	38
2.7	Enseignement, éducation (dont illettrisme)	39
2.8	Enseignement supérieur	42
2.9	Jeunesse	43
2.10	Sport	44
2.11	Culture	45
2.12	Logement	45
2.13	Justice et sécurité intérieure	47
2.14	Équipements et services dans les territoires	48
2.15	Prix à la consommation	49
2.16	Activité productrice et démographie des entreprises	51
2.17	Recherche et développement (R&D)	53
2.18	Tourisme	54
2.19	Énergie	55
2.20	Environnement – développement durable	56
2.21	Transports	57
2.22	Agriculture	58
2.23	Finances publiques locales	61
2.24	Commerce extérieur	62
2.25	Comptabilité régionale	63



## 2 Les productions statistiques du service statistique public dans les DROM et les COM

Avertissement : ce qui est présenté ci-après ne se veut pas exhaustif en ce qui concerne les statistiques produites dans les DROM et dans les COM. Il existe nombre d'exploitations de répertoires et de données de gestion qui couvrent ces territoires, des enquêtes réalisées en Outre-mer ainsi que des initiatives locales suscitant des productions statistiques, qui ne sont pas citées ici.

Une sélection de publications statistiques en lien direct avec les productions citées dans ce chapitre est présentée au chapitre 4.

### 2.1. Recensement de la population

Le système de recensement de la population dans les DROM et dans les COM est, soit identique à celui de la métropole avec une mise à jour annuelle des résultats, soit repose sur un recensement exhaustif quinquennal. Depuis 1945, la métropole n'a jamais connu de recensements quinquennaux : avant la mise en place du recensement tournant en 2004, la durée entre deux recensements exhaustifs y était de 7, 8 ou 9 ans.

#### 2.1.1. Dans les quatre DROM historiques

Depuis 2004, le recensement de la population dans les quatre DROM historiques est réalisé selon la même périodicité qu'en métropole, sur un cycle de 5 ans :

- dans les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé exhaustivement tous les 5 ans ;
- dans les communes de 10 000 habitants ou plus, le recensement est réalisé par sondage tous les ans. Un échantillon de 8 % des logements est tiré chaque année dans le *répertoire d'immeubles localisé* (RIL) mis à jour par l'Insee.

La possibilité de répondre au recensement par Internet a été généralisée en 2015, en métropole comme dans ces quatre DROM, mais le taux de réponse internet est plus faible dans les DROM (avec une grande variabilité selon le DROM considéré).

Les outils utilisés dans les DROM pour la cartographie sont analogues à ceux de métropole, mais adaptés aux spécificités de l'enquête cartographique propre à ces territoires. Les autres outils d'organisation, de suivi, de pilotage et de contrôle de la collecte du recensement sont les mêmes qu'en métropole.

Comme en métropole, les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés à partir des résultats des 5 dernières années de collecte. Les populations légales de toutes les communes sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population de ces quatre DROM sont mis à jour et diffusés chaque année en même temps que ceux de la métropole et obéissent aux mêmes règles de diffusion, à savoir :

- en décembre de l'année N, les populations légales<sup>14</sup> de l'année N-2, applicables à partir du 1er janvier de l'année N+1 ;
- en fin juin de l'année N+1, les résultats statistiques de l'année N-2<sup>15</sup>.

Le protocole de collecte connaît quelques adaptations pour les DROM.

- L'année précédant la collecte, une enquête cartographique réalisée par l'Insee permet de déterminer les logements à recenser dans les communes de ces départements (cette enquête n'existe pas en métropole). Aux Antilles-Guyane, l'enquête est réalisée sur la totalité du territoire des communes de moins de 10 000 habitants et dans les îlots concernés par l'échantillon de l'année dans les communes de 10 000 habitants et plus. À La Réunion, cette phase de mise à jour cartographique est mise en œuvre en complément de l'utilisation de sources administratives (permis de construire, données fiscales). Ces opérations sont spécifiques aux DROM et permettent de répertorier toutes les constructions et leur nombre de logements ; en métropole, dans les communes de 10 000 habitants ou plus, l'Insee s'appuie exclusivement sur une mise à jour du répertoire d'immeubles localisés (RIL) à partir de sources administratives et sur l'expertise des communes. La différence de processus tient au fait que la construction est souvent très dynamique dans les territoires d'Outre-mer et que les sources administratives sont de qualité encore variable. Chaque commune doit expertiser les résultats de l'enquête cartographique réalisée par l'Insee. De ce fait, chaque commune des DROM possède un RIL, y compris les communes de moins de 10 000 habitants (en métropole, seules les communes de 10 000 habitants ou plus possèdent un RIL).
- Le plan de sondage pour les communes de 10 000 habitants ou plus est différent dans ces DROM de celui de la métropole. Il s'appuie sur un découpage infra-communal en îlots. Les îlots sont répartis en 5 groupes de rotation ; puis un échantillon d'adresses est tiré afin que la charge de collecte représente 40 % des logements du groupe.

### 2.1.2. À Mayotte

À Mayotte, jusqu'en 2017, la méthode de recensement était différente de celle utilisée aux Antilles-Guyane et à La Réunion, cela conformément à la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Le recensement de la population y était organisé par l'Insee tous les 5 ans (en 2007, 2012 et en 2017), avec une collecte exhaustive et réalisée sur une période de 4 semaines. Les agents recenseurs utilisaient la méthode de l'interview directe avec des questionnaires papier. La réponse par internet n'était pas proposée. Les outils utilisés à Mayotte pour la cartographie sont analogues à ceux de métropole, même si quelques travaux d'adaptation spécifiques doivent encore être réalisés.

---

14 Les dernières populations légales disponibles depuis fin décembre 2020 sont celles en date de référence 1er janvier 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4989761>

15 Par exemple, les données 2017 ont été mises en ligne sur Insee.fr le 29 juin 2020

L'élaboration des populations légales est de la responsabilité de l'Insee. Les dernières ont été authentifiées par décret le 14 décembre 2017<sup>16</sup>. Leur publication est ainsi intervenue avant la fin de l'année du recensement, les populations légales entrant en vigueur au 1er janvier suivant.

Les résultats statistiques du recensement de 2017 ont été diffusés à partir 2019, et plusieurs études régionales publiées depuis sur le site Insee.fr dans les collections *Insee Analyses* Mayotte et *Insee Flash* Mayotte (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

À compter de 2021, conformément à la loi n°2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer, le recensement à Mayotte sera désormais réalisé selon les mêmes modalités que dans les autres DROM, avec des enquêtes annuelles par sondage dans les communes de plus de 10 000 habitants et une enquête quinquennale exhaustive dans les communes de moins de 10 000 habitants. La première enquête aura lieu en 2021 ; les premières actualisations de population légale seront publiées fin 2025 et les résultats statistiques seront disponibles en juin 2026, à l'issue du premier cycle quinquennal d'enquête.

### 2.1.3. Dans les COM

À **Saint-Martin** et à **Saint-Barthélemy**, le recensement est organisé par le service territorial de l'Insee en Guadeloupe selon les mêmes modalités que pour les communes de Guadeloupe. Pour Saint-Martin, la collecte a été décalée de quelques semaines en 2018 pour tenir compte des conséquences du passage du cyclone Irma.

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés à partir des résultats des 5 dernières années de collecte selon les mêmes méthodes que pour les autres communes de Guadeloupe (et donc de métropole, des Antilles-Guyane et de La Réunion). Les populations légales sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population sont publiés chaque année en même temps que ceux de la métropole<sup>17</sup>.

À **Saint-Pierre-et-Miquelon**, les deux communes sont recensées tous les 5 ans (2011, 2016, 2021, etc.), comme toutes les autres communes de moins de 10 000 habitants de métropole, avec des imprimés et une méthode identiques à ceux de métropole. La réponse par internet est possible. La collecte est décalée de deux mois par rapport aux dates de métropole en raison du climat très rigoureux de janvier et février, mois de collecte en métropole.

Les populations légales, puis les résultats statistiques, sont calculés de la même façon que pour les communes de moins de 10 000 habitants de métropole. Les populations légales sont actualisées chaque année.

Les résultats des recensements de la population sont publiés chaque année en même temps que ceux de la métropole<sup>17</sup>.

---

16 [https://www.legifrance.gouv.fr/Décret\\_n°\\_2017-1688\\_du\\_14\\_décembre\\_2017](https://www.legifrance.gouv.fr/Décret_n°_2017-1688_du_14_décembre_2017)

17 En décembre de l'année N, les populations légales de l'année N-2, applicables à partir du 1er janvier de l'année N+1 ; en juillet de l'année N, les résultats statistiques de l'année N-3 (niveau commune) ; en octobre de l'année N, les bases de données infra-communales de l'année N-3.

En **Polynésie française**, en **Nouvelle-Calédonie** et à **Wallis-et-Futuna**, conformément à la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, des recensements généraux de la population sont organisés tous les 5 ans. Ainsi, la Polynésie française a été recensée en 2012 et 2017 et le sera en 2022 ; la Nouvelle-Calédonie a été recensée en 2009, 2014 et 2019 ; Wallis-et-Futuna a été recensée en 2008, 2013 et 2018. La méthode de recensement exhaustif sur l'ensemble des communes à la même date est mise en œuvre. La collecte est réalisée sur une période de 4 semaines. Les agents recenseurs utilisent la méthode de l'interview directe avec des questionnaires papier. La réponse par Internet n'est pas proposée.

La publication des populations légales est de la responsabilité de l'Insee. Elle intervient en général avant la fin de l'année du recensement et les populations légales entrent en vigueur au 1er janvier suivant. Elles restent valables pendant 5 ans. Les résultats sont disponibles sur le site Insee.fr.

L'exploitation statistique de ces recensements, au-delà du calcul de la population légale, est de la responsabilité de l'institut de statistique local (ISPF en Polynésie française, Isee en Nouvelle-Calédonie, STSEE à Wallis-et-Futuna). Les résultats statistiques sont disponibles sur les sites de ces instituts.

De nouvelles publications ont été diffusées en 2020 pour ces trois collectivités : les premiers résultats du recensement de la population de 2019 pour la Nouvelle-Calédonie, ceux du recensement de la population de 2018 pour Wallis-et-Futuna, tandis que pour la Polynésie française, elles viennent s'ajouter à celles déjà parues en 2018 et 2019 (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

## 2.2. État civil

Le *répertoire national d'identification des personnes physiques* (RNIPP) est l'image des registres d'état civil détenus par les communes. Il contient des données d'état civil et est mis à jour grâce aux bulletins statistiques de l'état civil établis et adressés à l'Insee par les communes à la suite des naissances, décès, mariages, pactes civils de solidarité et mentions portées en marge des actes de naissance.

### 2.2.1. Dans les DROM

Le RNIPP comprend l'ensemble des personnes nées en France métropolitaine et dans un DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte).

Les statistiques annuelles sur les naissances, les décès et les mariages sont publiées par l'Insee sur la France métropolitaine et les 5 départements et régions d'Outre-mer.

Pour Mayotte, pour la première fois en 2018, a été publiée une étude basée sur des données de décès validées, que l'on peut considérer comme exhaustives et convenablement datées et domiciliées. Cela est le résultat de l'effort continu de l'Insee en lien avec les autorités locales, pour bâtir une statistique démographique solide.

Les nombres de décès et de naissances par commune pour les DROM ont été intégrés en 2020 dans la diffusion de données locales par l'Insee.

### 2.2.2. Dans les COM

Le RNIPP comprend les personnes nées à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin (trois COM auparavant rattachés à un DROM), depuis 2018 la Polynésie française et depuis 2020 Wallis-et-Futuna.

Ce répertoire comporte également des personnes nées à l'étranger et en Nouvelle-Calédonie si elles ont eu besoin d'être immatriculées pour la gestion de leurs droits sociaux. Depuis 1988, l'Insee a délégué à la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) l'immatriculation de ces personnes ainsi que la gestion de cette partie du RNIPP.

Une opération spécifique avait été mise en place depuis 2016, à la demande du ministère de l'Outre-mer, afin d'immatriculer les étudiants polynésiens, wallisiens et calédoniens avant leur arrivée sur le sol métropolitain. Elle prend fin en 2020 pour la Polynésie française et Wallis-et-Futuna en raison de l'intégration désormais des personnes nées dans ces territoires dans le RNIPP. Elle a pris fin également en Nouvelle-Calédonie car le maintien de cette opération était conditionné à l'engagement du territoire pour une immatriculation des calédoniens au RNIPP, engagement qui ne s'est pas concrétisé<sup>18</sup>.

La qualité d'immatriculation des personnes physiques a fait récemment un bond qualitatif en Polynésie française suite aux élections européennes et municipales, l'immatriculation au RNIPP étant indispensable pour les électeurs dans le cadre du répertoire électoral unique (REU).

Les statistiques annuelles sur les naissances, les décès et les mariages sont mises à disposition par l'Insee pour les collectivités d'Outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

## 2.3. Emploi, chômage, revenus d'activité

Les statistiques du marché du travail reposent sur différentes sources, mobilisées alternativement selon les besoins.

Pour la mesure du **chômage**, dans les DROM comme au niveau national, la source de référence est l'enquête *Emploi*, réalisée par l'Insee. Régie par un règlement européen, c'est la seule source fournissant une mesure des concepts de chômage, d'emploi et d'inactivité selon la définition du Bureau international du travail (BIT). Hormis à Mayotte (cf. plus loin), l'enquête est réalisée en continu, toutes les semaines de l'année, auprès d'un échantillon de personnes vivant en logement ordinaire, interrogés chacun relativement à une semaine de référence fixe. Un même logement est interrogé six fois, les différentes interrogations étant espacées d'un trimestre.

Les questions portent sur l'emploi et ses caractéristiques (temps partiel, durée du travail, type de contrat, revenu du travail...), la recherche d'emploi et la disponibilité pour prendre un emploi, questions qui permettent de calculer l'indicateur de chômage, la formation (niveau de diplôme, spécialité de formation, formation continue...), l'origine sociale, la situation un an auparavant et la situation principale sur les douze derniers mois.

---

18 Après échanges avec la Nouvelle-Calédonie, il n'est pas envisagé une intégration des Calédoniens au RNIPP.

L'emploi et le chômage sont aussi mesurés « **au sens du recensement** », avec des critères proches, mais moins factuels et moins nombreux et sur une période moins précise que dans l'enquête Emploi qui mesure les concepts « au sens du BIT ».

Les **statistiques de demandeurs d'emploi et d'offres d'emploi** sont élaborées à partir des données mensuelles de Pôle emploi exploitées avec la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (Dares) qui permettent de dénombrer le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fin de mois (par catégorie, sexe et âge) ainsi que les offres d'emploi collectées par Pôle emploi.

Les **statistiques sur l'emploi et les revenus d'activité** reposent sur un système d'information, dénommé Siera, construit à partir de sources administratives annuelles (déclarations sociales ou fichiers de paie), trimestrielles (bordereaux récapitulatifs de cotisations) ou mensuelles (déclarations sociales nominatives).

La mesure de l'emploi public est également assurée par le *Siera* : elle repose sur l'exploitation des fichiers de paie de l'État pour la fonction publique d'État, des déclarations sociales pour les fonctions publiques hospitalière et territoriale et du Recensement des agents de l'État, pour les militaires. C'est le dispositif appelé *Système d'information sur les agents des services publics*, Siasp, qui synthétise et homogénéise ces sources.

Le *Siera* est complété d'enquêtes sur le *coût de la main-d'œuvre et sur la structure des salaires* (Ecmoss)<sup>19</sup> menées auprès des établissements et de leurs salariés.

Ce système d'information permet de produire une information annuelle et structurelle sur l'emploi total et sur les revenus d'activité, salariaux et non salariaux, et une information trimestrielle sur l'emploi salarié.

Ce dispositif est complété par le système d'observation du service statistique du ministère du Travail (Dares), basé sur des exploitations de sources administratives et des enquêtes, parmi lesquelles 4 enquêtes du dispositif *Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre* (Acemo).

Le remplacement des différentes déclarations sociales par la déclaration sociale nominative (DSN) a conduit l'Insee et la Dares à lancer un chantier de refonte de leur système d'information. Le déploiement de la DSN, dont le champ couvre la France métropolitaine et les quatre DROM historiques, concerne en premier lieu le secteur privé. La montée en charge a commencé à partir de 2016, et devrait être progressive jusqu'en 2022 (pour la fonction publique).

---

<sup>19</sup> Ces enquêtes permettent de recueillir les données requises dans le cadre du règlement européen n°530/1999 et absentes des déclarations sociales (ex : diplôme des salariés, ancienneté, durée travaillée (dont congés) et rémunérée, ensemble des dépenses engagées par l'entreprise au bénéfice de ses salariés (dépenses au comité d'entreprise, œuvres sociales...). Le champ des enquêtes (qui ne donne que des résultats nationaux) a été étendu aux quatre DROM historiques avec le cycle quadriennal 2014-2017.

### 2.3.1. Dans les quatre DROM historiques

#### 2.3.1.1 L'enquête *Emploi*

Les quatre DROM historiques ont pleinement intégré le dispositif national d'enquête *Emploi* en 2014.

Les résultats de cette enquête font l'objet de publications trimestrielles et annuelles sur le champ France (hors Mayotte). La plupart des publications nationales (« Insee Première », « Insee Résultats », « Chiffres clés »...) portent désormais sur le champ France (hors Mayotte).

Son questionnaire comporte des questions spécifiques aux personnes résidant dans un DROM sur leur mobilité résidentielle.

Jusqu'en 2013, les résultats de chacun des DROM portaient sur la situation au deuxième trimestre de l'année, l'enquête étant réalisée une fois par an. Lors de la mise en place de l'enquête *Emploi* en continu, l'échantillon annuel de chaque DROM a été augmenté pour permettre d'assurer la fiabilité des résultats sur les principaux indicateurs en moyenne annuelle pour chaque DROM. Chaque année, la plupart de ces indicateurs sont diffusés et commentés DROM par DROM. Depuis 2018, un tableau de bord annuel sur les résultats de l'enquête *Emploi* des dernières années est diffusé sur Insee.fr (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). Il propose des tableaux sur les principaux indicateurs du marché du travail (taux d'activité, taux d'emploi, taux de chômage) comparant les données par DROM et la France métropolitaine.

Depuis octobre 2020, en plus de l'exploitation de ces résultats en moyenne sur l'année, des taux de chômage trimestriels au sens du BIT pour chaque DROM (hors Mayotte) sont calculés et diffusés par l'Insee en s'appuyant sur les résultats de l'enquête *Emploi*.

Le taux de chômage au sens du BIT et tous les indicateurs associés sur le marché du travail, publiés chaque trimestre dans un « Informations Rapides », portent maintenant sur le champ France, hors Mayotte. Ils incluent les résultats des quatre DROM historiques, avec des séries longues recalculées sur le champ France (hors Mayotte) depuis l'automne 2019. Cette extension était jusqu'ici empêchée par la faible profondeur des séries trimestrielles disponibles pour les DROM. De même, depuis l'automne 2018, les séries longues annuelles sur les principaux indicateurs de l'enquête *Emploi* couvrent le champ France (hors Mayotte) et plus seulement la France métropolitaine.

Enfin, l'Insee a finalisé des travaux méthodologiques à l'automne 2020 et publie désormais un indicateur de taux de chômage trimestriel DROM par DROM.

#### 2.3.1.2 *Demandeurs d'emploi et offres d'emploi*

Les statistiques de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et d'offres d'emploi, incluent l'ensemble des DROM historiques.

Depuis 2017, la correction de la saisonnalité et des jours ouvrables (CVS-CJO) des données des demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle emploi a été centralisée à la Dares pour toutes les séries territoriales : les méthodes sont ainsi harmonisées et la mise en cohérence, telle que la somme des données régionales égale aux données pour la France, est assurée.

### 2.3.1.3 *Statistiques sur l'emploi, les revenus d'activités, les mouvements de main-d'œuvre*

La grande majorité des sources d'origine administrative donnent lieu à publication pour chaque DROM. En particulier, le Siera couvre les quatre DROM historiques.

Le périmètre géographique des enquêtes réalisées par la Dares intègre autant que possible les DROM.

Depuis juin 2017, les estimations trimestrielles sur l'emploi salarié sont une publication commune Insee-Dares-Acoss. Cette publication inclut les quatre DROM historiques. Depuis juin 2018, les estimations trimestrielles sur l'emploi salarié sont produites pour chacun des quatre DROM historiques.

Les quatre enquêtes du dispositif *Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre* (Acemo) font maintenant l'objet d'une extension aux quatre DROM historiques. La collecte a débuté en juillet 2017 pour l'enquête trimestrielle et en 2018 pour l'enquête sur les *petites entreprises* (Acemo-TPE), l'enquête sur le *dialogue social en entreprise* (Acemo-DSE) et l'enquête sur *la participation, l'intéressement, les plans d'épargne entreprise et l'actionnariat des salariés* (Acemo-PIPA).

### 2.3.1.4 *L'emploi public*

Les quatre DROM historiques sont couverts par les données d'emploi public produites et diffusées.

### 2.3.1.5 *L'emploi au sens du recensement*

Les données sur l'emploi, issues du recensement de la population, sont disponibles pour chacun des quatre DROM historiques, sous forme de chiffres clés, tableaux détaillés. Elles présentent les caractéristiques de la population active, de l'emploi au lieu de travail, de l'emploi, les déplacements domicile/travail, à un niveau infra-régional.

### 2.3.1.6 *L'activité partielle et les restructurations d'entreprises*

En 2020, les statistiques sur l'activité partielle et les restructurations d'entreprises (procédures de licenciement économiques collectifs et ruptures conventionnelles) incluent l'ensemble des 5 DROM.

### 2.3.1.7 *Indicateurs de tension*

Établis à partir de plusieurs sources (DEFM, enquête *Besoins en main-d'œuvre*, enquête *Emploi*, enquête annuelle de *recensement de la population*, enquête *conditions de travail / risques psycho-sociaux*, offres d'emploi collectées par Pôle emploi et offres d'emploi en ligne), les indicateurs de tension publiés par la Dares, conjointement avec Pôle emploi, couvrent les quatre DROM historiques.

### 2.3.1.8 *Dispositifs d'insertion professionnelle*

La part des bénéficiaires de contrats aidés ou entrant en formation résidant dans l'ensemble des cinq DROM fait l'objet de publication de la Dares<sup>20</sup>. De façon générale, l'ensemble des données relatives aux dispositifs d'insertion et de formation professionnelle (contrats aidés, garantie jeune, entrée en formation, en apprentissage, etc.) sont accessibles sur le site de la Dares – « poem.travail-emploi.gouv.fr » – pour chacun des cinq DROM séparément.

---

<sup>20</sup> [Les emplois aidés en 2019](#), Dares Résultats - 2020

### 2.3.2. À Mayotte

À Mayotte, depuis 2013, l'enquête *Emploi* est réalisée chaque année au 2<sup>e</sup> trimestre, et non pas en continu sur l'ensemble de l'année comme en métropole et dans les DROM historiques. La publication des résultats en fin d'année porte donc sur la situation au moment de la collecte de la même année. Le questionnaire est très proche de celui qui était utilisé dans les DROM historiques avant 2013. Mayotte est inclus dans le tableau de bord annuel sur les résultats de l'enquête *Emploi* diffusé pour la première fois en 2018 sur Insee.fr.

Les séries des DEFM de Mayotte sont diffusées depuis décembre 2016 par le Cerom dans les tableaux de bord, introduits par un avertissement. La possibilité de corriger les séries de DEFM pour Mayotte de la saisonnalité et des effets des jours ouvrables a été étudiée début 2018. Les séries de DEFM pour Mayotte ont été à nouveau analysées lors de la campagne de désaisonnalisation menée début 2020. L'expertise, non concluante, a conduit à privilégier l'analyse des évolutions en glissement annuel. Un nouvel examen sera réalisé en 2022.

Pour le dispositif *Sortants des listes de Pôle emploi*, le champ de l'enquête a été étendu à Mayotte en 2017.

En 2020, les statistiques sur l'activité partielle et les restructurations d'entreprises (procédures de licenciement économiques collectifs et ruptures conventionnelles) incluent Mayotte.

L'ensemble des données relatives aux dispositifs d'insertion et de formation professionnelle (contrats aidés, garantie jeune, entrée en formation, en apprentissage, etc ...) publiées par la Dares sont disponibles pour Mayotte.

Bien qu'il y ait des données sur l'emploi public à Mayotte dans le *Système d'information sur les agents des services publics* (Siasp), le taux de couverture semble insuffisant pour envisager une diffusion pour ce département. Un encadré avec une estimation globale de l'emploi public pour Mayotte est diffusé dans le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique.

### 2.3.3. Dans les COM

À partir du recensement de la population, des informations sur l'emploi sont disponibles et publiées chaque année en même temps que ceux de la métropole pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna des informations sur l'emploi sont disponibles (tous les 5 ans) à partir de l'exploitation statistique du recensement qui est de la responsabilité des instituts statistiques de ces territoires.

Les séries des DEFM corrigée des variations saisonnières sont publiées pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Les statistiques de recours à l'activité partielle intègrent depuis mars 2020 les collectivités de Saint-Martin, Saint-Barthélemy ainsi que Saint-Pierre et Miquelon.

Avec la mise en place d'un **dispositif d'enquête sur l'emploi** en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, l'Issee et l'ISPF sont dorénavant en mesure de publier des résultats plus détaillés du marché du travail, en concept du Bureau international du travail.

En Nouvelle-Calédonie, l'Isee a réalisé une première enquête sur l'emploi (enquête sur les *forces de travail*), collectée entre mai et décembre 2017, reconduite en 2018, 2019 et 2020. Les résultats de l'édition 2019 ont été publiés en juin 2020 (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). La méthodologie de cette enquête est largement inspirée de celle de l'enquête emploi annuelle à Mayotte.

Grâce à une collaboration entre l'Isee et l'ISPF, une enquête sur l'emploi a également été mise en place en Polynésie française en 2018. Les résultats de cette première enquête ont été publiés en avril 2019. Le premier cycle étant terminé, des chiffres sur le marché du travail sont désormais disponibles chaque année.

## 2.4. Niveau de vie, pauvreté, inégalités, conditions de vie

La source de référence en métropole pour la mesure du taux de pauvreté monétaire et des distributions de niveau de vie au niveau national est l'enquête *Revenus fiscaux et sociaux* (ERFS). Elle consiste en un appariement entre l'enquête *Emploi* et les données administratives fiscales et sociales sur les revenus et les prestations sociales (déclarations de revenus, dossiers des allocataires CAF, Cnav, MSA).

Pour les résultats locaux (régionaux, départementaux, communaux voire infra communaux), un dispositif annuel exhaustif, baptisé *Filosofi*, a été mis en place en 2015. Il s'appuie sur un appariement exhaustif des déclarations de revenus et des données de prestations sociales et permet la diffusion de données à un niveau communal voire infra-communal.

Concernant la pauvreté en conditions de vie, la collecte des indicateurs de privation nécessaires au calcul de l'indicateur est effectuée annuellement depuis 1996. Depuis 2004, elle est réalisée dans l'enquête *Statistiques sur les ressources et les conditions de vie* (SRCV), volet français de l'enquête sous règlement européen *Statistics on Income and Living Conditions* (SILC). Depuis son lancement en 2004, l'enquête SRCV n'avait été collectée qu'en métropole. En 2018, les DROM historiques ont bénéficié d'une extension de cette enquête permettant de produire des résultats par territoire.

L'enquête sur les *technologies de l'information et de la communication* (TIC) réalisée auprès des ménages permet de collecter des informations décrivant l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (informatique, Internet fixe et mobile). Cette enquête répond à un règlement de l'Union européenne sur l'utilisation des TIC. En 2017, les quatre DROM historiques ont bénéficié d'une extension de cette enquête permettant de produire des résultats par territoire.

### 2.4.1. Dans les quatre DROM historiques

*Filosofi* permet la diffusion de résultats sur La Réunion et la Martinique depuis le millésime 2013 (publié en 2016). Depuis le millésime 2015 (publié mi 2018), la méthodologie est totalement cohérente avec celle de la métropole.

En Guadeloupe et en Guyane, les difficultés sont plus grandes et il n'est pas envisagé à très court terme de publier les résultats correspondants, du fait notamment de la faible qualité des informations du fichier sur la taxe d'habitation dans ces territoires. Pour pallier la moindre qualité des sources fiscales,

un dispositif régulier de mesure des revenus et de la pauvreté par voie d'enquête est mis en place dans les DROM. L'enquête *Budget de famille* (BdF) est réalisée tous les 5 ans environ. Elle a été menée dans les quatre DROM historiques en 2017, comme en métropole, et les principaux résultats ont été diffusés en 2019 et 2020 (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

De manière à compléter l'approche monétaire de la pauvreté, l'enquête SRCV (sur les ressources et conditions de vie), menée en métropole, a été étendue ponctuellement aux quatre DROM historiques pour la première fois en 2018 avec le soutien financier de la DGom. Des premières publications sur les indicateurs de pauvreté en condition de vie et le bien-être ont été diffusés en décembre 2020.

En 2017, l'enquête TIC sur les technologies de l'information et la communication a bénéficié d'une extension d'échantillon dans chaque DOM historique, avec le soutien financier de la DGom, afin de pouvoir fournir des résultats significatifs par département. Les résultats ont été publiés en 2019.

#### 2.4.2. À Mayotte

Tout comme en Guyane, la qualité des sources administratives, intrant du dispositif *Filosofi*, sont de qualité insuffisante pour permettre la production de résultats sur ce territoire.

Une enquête *Budget de famille*, collectée en 2018 a permis d'actualiser les données sur la pauvreté monétaire à Mayotte. Ces dernières ont été diffusées en 2020.

#### 2.4.3. Dans les COM

En Nouvelle-Calédonie, l'Issee a réalisé une enquête *Budget de famille* (février 2019-janvier 2020) qui va permettre d'actualiser les résultats de l'enquête *Budget et consommation des ménages* de 2008. Les premiers résultats seront publiés en 2021.

En Polynésie française, l'ISPF a publié plusieurs études à partir des données de l'enquête *Budget des familles* réalisée en 2015 (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

À Wallis-et-Futuna, le STSEE a réalisé une enquête *Budget des familles*, collectée de novembre 2019 à octobre 2020, qui permettra d'actualiser les résultats de l'enquête de 2005-2006.

### 2.5. Santé

La France dispose de bases de données médico-administratives nationales centralisées, constituées et gérées par des organismes publics, couvrant de façon exhaustive et permanente l'ensemble de la population dans divers domaines stratégiques pour la santé publique et la recherche : recours aux soins dont les hospitalisations, prestations dont celles liées à un handicap, situation professionnelle, sociale et économique. Malgré certaines limites, ces bases constituent une source incontournable pour la connaissance de l'état de santé au niveau local, et notamment dans les DROM.

Les statistiques sur le domaine de la santé s'appuient sur les sources émanant des différents producteurs de données, qui assurent généralement leur diffusion via des bases de données « secondaires » mettant à disposition sur Internet un large ensemble d'indicateurs, en privilégiant les

possibilités de déclinaison locale, par exemple la base Score santé de la Fnors<sup>21</sup> ou le mémento annuel « Statistiques et indicateurs de la santé et du social » (Statiss) réalisé depuis son édition 2017 par la Fnors en collaboration avec les agences régionales de santé (ARS) et avec l'appui du service statistique ministériel responsable des statistiques de santé, la Drees<sup>22</sup>. De nombreuses sources couvrent les cinq départements et régions d'Outre-mer, voire certains COM.

### 2.5.1. Dans les DROM

#### 2.5.1.1 Les sources administratives

Les principales statistiques issues de sources administratives, produites par le service statistique ministériel responsable des statistiques sur la santé (Drees) et disponibles dans les DROM, sont les suivantes :

. dans les cinq DROM :

- le *fichier national des établissements sanitaires et sociaux* (Finess) répertorie les structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs ;
- le *système national d'information inter-régimes de l'assurance maladie* (Sniir-AM) regroupe les informations issues des remboursements effectués par l'ensemble des régimes d'assurance maladie pour les soins du secteur libéral. Les prestations de soins sont disponibles pour les cinq DROM depuis 2008 ;
- le *programme de médicalisation des systèmes d'information hospitaliers* (PMSI) recueille les informations médico-administratives sur les séjours hospitaliers, dans les établissements de santé publics et privés<sup>23</sup> ;
- la *statistique annuelle des établissements* (SAE) fournit des données sur les établissements de santé publics et privés, concernant leur activité (nombre de séjours, de journées, d'actes), leurs capacités d'accueil (nombre de lits et de places), leurs équipements (plateaux techniques, blocs) et les personnels, médicaux et non médicaux, qui y travaillent ;
- les répertoires des professionnels de santé libéraux de ces professions (ADELI jusqu'en 2011, et progressivement RPPS depuis) ;
- les données relatives à la formation (issues de l'enquête *École*) ;
- les données relatives aux maladies à déclaration obligatoire.

. dans les quatre DROM historiques, hors Mayotte pour des raisons de montée en charge des sources mobilisées :

- les données des certificats de santé sont recueillies lors des examens préventifs obligatoires effectués après la naissance depuis 2011 ;

---

21 Fédération nationale des observatoires régionaux de santé

22 Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

23 En court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie), moyen séjour (soins de suite et réadaptation), hospitalisation à domicile et psychiatrie

- l'appariement triennal entre des fichiers de la Caisse nationale de l'Assurance maladie (Cnam) et des fichiers de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) permet d'obtenir des informations sur les revenus des professionnels de santé libéraux ;
- les données d'effectifs et de rémunérations des professionnels de santé salariés sont construites à partir des fichiers *Siasp*, *DADS- Grand Format* et *DADS-DSN* de l'Insee ;
- des données relatives à l'accès géographique aux soins de santé, en ville comme à l'hôpital ; les données disponibles depuis 2013 incluent les quatre DROM historiques et, quand les données le permettent, Mayotte.
- depuis 2012, des états financiers récapitulent, pour les 4 régions ultramarines dans lesquelles a été créée une agence régionale de santé, la dépense de santé par destination et par financeur.

Par ailleurs, la statistique nationale des *causes médicales de décès* est élaborée, à partir des certificats de décès, par le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc - Inserm<sup>24</sup>). Elle fournit des informations pour les 5 DROM, mais les données concernant Mayotte ne sont pas encore de même qualité que dans les autres régions.

#### 2.5.1.2 Les enquêtes de la statistique publique

La plupart des enquêtes de la statistique publique incluent tout ou partie des DROM dans l'échantillon des personnes interrogées et proposent une représentativité de l'ensemble de la population française. Les enquêtes permettant d'isoler les DROM et de donner des résultats représentatifs et fiables sont toutefois moins nombreuses, notamment pour des raisons techniques et de coût. Ce sont des enquêtes auprès des structures sanitaires et sociales et de leur public ou des enquêtes en population générale.

Parmi les sources produites par la Drees, avec résultats par DROM, on peut citer :

- l'*enquête nationale périnatale* de 2016<sup>25</sup>, réalisée avec l'Inserm dans les 5 DROM ;
- l'enquête *Vie quotidienne et santé*, réalisée en 2014 sur les limitations d'activité des personnes de 60 ans ou plus dans les 4 DROM historiques ;
- l'enquête *santé DOM* 2019 réalisée dans les 5 DROM. L'enquête, pilotée par la Drees, est représentative de chacun des cinq DROM, alors qu'elle ne l'est pas au niveau des régions métropolitaines et que l'édition 2014 de l'enquête ne portait que sur la France métropolitaine<sup>26</sup>. La collecte a eu lieu entre juillet et décembre 2019. Des publications régionales sont prévues au premier semestre 2021 ;
- l'appariement de l'*échantillon démographique permanent* (EDP)<sup>27</sup> de l'Insee, qui couvre 4 % de la population, avec le Système national des données de santé (qui regroupe les données

24 Institut national de la santé et de la recherche médicale

25 Celle de 2010 avait été réalisée à La Réunion, Guadeloupe et Guyane, mais pas à la Martinique, ni à Mayotte (ce dernier n'était pas encore DROM).

26 Les enquêtes européennes de santé, réalisées en 2014 et 2019 puis tous les six ans, remplacent les enquêtes décennales Santé, dont la dernière édition date de 2008. En 2008, des résultats ont été publiés pour l'agrégat constitué par les quatre DROM de l'époque, et l'enquête était représentative pour la Martinique et la Guadeloupe.

de l'assurance maladie, hospitalières et les causes de décès, et à terme le handicap et les complémentaires santé) et permet d'enrichir les données médico-administratives d'informations sociodémographiques, et donc de mieux connaître les inégalités sociales de santé en Outre-mer.

Une enquête de santé scolaire de l'ARS de l'océan Indien a été menée à Mayotte auprès d'un échantillon d'élèves de 6<sup>e</sup>, dont la collecte sur le terrain a eu lieu entre novembre 2018 et mars 2019.

D'autres enquêtes, épidémiologiques, sont réalisées par d'autres acteurs publics tels que Santé publique France, l'Inserm, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT). Elles peuvent être nationales, et dans ce cas poser des problèmes de représentativité au niveau régional, ou limitées et adaptées à un ou des DROM pour répondre à un besoin spécifique.

À titre d'exemple, on peut citer :

- l'*European School Project on Alcohol and other Drugs* (ESPAD), en 2015, dans les 4 DROM historiques ;
- l'enquête annuelle sur la *Santé et les Consommations lors de l'Appel de Préparation À la Défense* (Escapad), réalisée lors de la journée Défense et citoyenneté, menée aux Antilles, en Guyane et à La Réunion en 2005, 2008, 2011 et en 2017. En 2014, seul l'ensemble Antilles-La Réunion a été publié ;
- la surveillance des infections nosocomiales, sur la base du volontariat des établissements de santé (dont dans certains des DROM) ;
- l'enquête sur la santé *Unono Wa Maore* réalisée à Mayotte en 2019 par Santé publique France.

Enfin, des enquêtes sur des sous-populations sont aussi réalisées sur certains territoires et certaines pathologies, sous forme de cohortes (ex : cohorte d'étude épidémiologique sur les petits âges gestationnels dans les quatre DROM historiques).

### 2.5.1.3 Les registres et autres dispositifs de surveillance

Un registre est un recueil continu et exhaustif de données intéressant un ou plusieurs événements de santé dans une population géographiquement définie, à des fins de recherche et de santé publique. Il permet en particulier de connaître l'incidence précise de ces événements sur le territoire concerné et d'en suivre l'évolution à des fins de surveillance. On peut citer les registres des cancers dans les quatre DROM historiques, le registre sur les personnes en insuffisance rénale terminale traitée par suppléance (Rein) dans les quatre DROM historiques, ou le registre national des tentatives de fécondation in vitro en Martinique, en Guadeloupe et à La Réunion.

---

27 Le champ géographique de l'EDP couvre la France métropolitaine et les DOM, y compris Mayotte pour une partie des données (données d'état civil par exemple, comme les naissances et les décès). L'historique concernant les DROM démarre à différentes dates selon les sources des données alimentant l'EDP. Concernant les données issues du recensement de la population, les informations sur les DROM ont été intégrées dans l'EDP à compter du millésime 2004 (première enquête annuelle de recensement), hors Mayotte. Pour Mayotte, où le recensement est réalisé tous les cinq ans, les données de 2012 ont été intégrées à l'EDP ; celles de 2017 le seront dans les prochains mois.

D'autres dispositifs de surveillance s'appuyant sur des réseaux de professionnels fournissent des informations comme les dispositifs de toxicovigilance des Antilles et de La Réunion ou de surveillance de la grippe dans les cinq DROM.

### 2.5.2. Dans les COM

Les naissances, décès, structure de la population, enregistrés par l'Insee lors des recensements, ne sont pas à proprement parler des données de santé, mais peuvent être utilisés comme des indicateurs de l'état de santé de la population. Ils peuvent aussi servir à contrôler les comparaisons régionales d'autres indicateurs par la structure (âge-sexe) de la population, ainsi qu'à élaborer des indicateurs dérivés (espérance de vie, taux de mortalité, indicateurs de mortalité néonatale et mortalité infantile) dans la mesure où les effectifs concernés ne sont pas trop faibles.

Certaines collectivités réalisent des enquêtes ou sont intégrées dans des réseaux de surveillance. Ainsi :

- Les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy sont incluses dans la *Statistique annuelle des établissements* (SAE) en lien avec l'Agence régionale de santé de Guadeloupe, ainsi que dans le recensement des cancers effectué par le Centre hospitalier universitaire de Guadeloupe. Les données hospitalières sont intégrées dans la base PMSI pour les deux collectivités. Elles sont également incluses dans le système de surveillance des maladies à déclaration obligatoire.
- Saint-Pierre-et-Miquelon est la seule collectivité d'Outre-mer intégrée dans le *Fichier national des établissements sanitaires et sociaux* (Finess). Depuis 2016, les données hospitalières sont également intégrées dans la base PMSI. La collectivité dispose également de données sur les affections de longue durée. On peut aussi noter l'intégration de Saint-Pierre-et-Miquelon au registre du réseau Épidémiologie et information en néphrologie (Rein) depuis 2017.
- On peut aussi noter l'intégration de la Polynésie française au registre du réseau Épidémiologie et information en néphrologie. Concernant les bases de données médicales, la Polynésie française dispose des certificats de santé de l'enfant, des certificats médicaux de décès et d'un registre des cancers. Un partenariat entre l'ISPF et la direction de la Santé, l'Institut Louis Malard a permis de mettre en place une enquête *step wise* sous couvert de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), mais celle-ci a été suspendue du fait de la pandémie du Covid-19 ;
- En Nouvelle-Calédonie, les sources de données médico-administratives incluent les causes médicales de décès, les professionnels de santé, les accidents du travail et maladies professionnelles, les affections de longue durée et les maladies à déclaration obligatoire. Plusieurs Baromètres Santé ont été réalisés depuis 2010, le dernier étant celui sur les jeunes en 2019. On peut aussi noter l'intégration au registre du réseau Épidémiologie et information en néphrologie, et l'élargissement du programme national de surveillance des mésothéliomes en 2011 à cette collectivité.
- Pour Wallis-et-Futuna on peut citer l'intégration au registre du réseau Épidémiologie et information en néphrologie. Une enquête sur la santé des élèves a également été réalisée en 2015.

## 2.6. Solidarités

Le domaine des « solidarités » regroupe un ensemble de thématiques connexes : celles de la famille, de l'enfance (notamment l'accueil du jeune enfant et la protection de l'enfance en danger), la jeunesse, la pauvreté, l'hébergement social, la retraite, le handicap, la perte d'autonomie.

Dans ce domaine, le service statistique du ministère en charge des Solidarités et de la Santé, la Drees, réalise plusieurs types d'opérations statistiques, à un rythme annuel ou moins fréquent :

- des enquêtes auprès des organismes gestionnaires de prestations sociales, en pratique d'une part les caisses de sécurité sociale, notamment de retraite de la branche famille, et d'autre part les collectivités locales, notamment les départements ;
  - une enquête annuelle auprès des écoles de formation aux professions sociales ;
  - des enquêtes auprès des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ES), à rythme quadriennal, et portant respectivement sur le domaine de la protection de l'enfance, de l'hébergement social, du handicap et des personnes âgées ;
  - des enquêtes auprès des personnes, qu'elles résident en ménage ordinaire ou en établissement : par exemple, une enquête sur le mode de garde et d'accueil des jeunes enfants, une enquête sur les ressources des jeunes, un dispositif d'enquêtes sur le handicap et la perte d'autonomie, une enquête auprès des bénéficiaires de minima sociaux, une enquête sur les motivations de départ à la retraite ;
  - des échantillons statistiques produits à partir de données administratives : échantillons inter-régimes de retraités, de cotisants aux régimes de retraite, de bénéficiaires de minima sociaux garantis ; remontées individuelles de données des départements portant sur les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de prestations en direction des personnes âgées.

La Drees assure également la gestion du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) qui répertorie les structures et équipements des domaines sanitaire, médico-social, social et de formation aux professions de ces secteurs.

La représentativité des territoires d'Outre-mer dans les données produites dépend du type d'opération.

### 2.6.1. Dans les DROM

Des résultats par DROM sont disponibles pour ce qui concerne :

- les données annuelles issues d'enquêtes exhaustives sur l'aide sociale des départements : enquête *Aide sociale*, enquête sur l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA<sup>28</sup> ;
- les données annuelles sur les minima sociaux ;
- les données collectées auprès des écoles de formation aux professions sociales dans le cadre de l'enquête annuelle *Ecoles*.

Les résultats ventilés par DROM sont diffusés en open data sur l'espace « data.drees ».

---

28 Revenu de solidarité active

Les enquêtes auprès des établissements et services et les échantillons statistiques ont pour champ géographique la France métropolitaine et les DROM. Toutefois, la possibilité de réaliser des analyses statistiques sur ces territoires d’Outre-mer à partir des données collectées peut être limitée du fait d’un nombre insuffisant d’observations, du fait de non-réponse aux enquêtes ou du fait de la taille limitée de l’échantillon de la population. Cependant, des résultats par DROM historique peuvent donc potentiellement être produits, sous réserve d’une analyse préalable du nombre d’observations dans chaque base de données, par exemple, pour l’enquête auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés (ne couvre pas Mayotte), pour l’enquête auprès des établissements d’hébergement pour personnes âgées, *l’échantillon inter-régimes de retraités*, *l’échantillon inter-régimes de bénéficiaires de minima sociaux garantis*, et les *remontées individuelles sur l’APA et l’ASH*.

En ce qui concerne les enquêtes auprès des personnes, en règle générale et du fait de leur coût, celles-ci sont conçues pour être représentatives au niveau national seulement. Elles ne permettent pas d’analyses au niveau d’un département, qu’il s’agisse d’un DROM ou d’un département de métropole. Pour certaines enquêtes, le champ est en outre restreint à la seule métropole, là aussi pour des raisons de coût : par exemple, l’enquête *Capacités, aides et ressources des seniors (CARE) 2014-2016*.

Certaines enquêtes ont toutefois un échantillon de taille suffisante pour permettre des analyses sur les DROM, comme l’enquête sur les *bénéficiaires de minima sociaux*, élargie aux DROM historiques lors de son édition 2018, et dont le nombre d’observations est suffisant pour une étude spécifique sur le champ de La Réunion uniquement (effectifs insuffisants pour les autres DROM).

### 2.6.2. Dans les COM

Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon sont dans le champ de l’enquête sur *l’orientation et l’accompagnement des bénéficiaires du RSA* et il est possible d’en produire des résultats.

Toutes les COM sont dans le champ de *l’échantillon inter-régimes de retraités*, mais la taille de l’échantillon est insuffisante pour permettre une exploitation des données.

En Polynésie française, une publication sur la « silver économie » des services à la personne et les retraites est en cours de finalisation.

## 2.7. Enseignement, éducation (dont illettrisme)

La base de données statistiques du système éducatif français s’appuie sur des sources provenant des services statistiques du ministère en charge de l’éducation nationale, du ministère en charge de l’enseignement supérieur, ainsi que d’autres ministères ayant la tutelle d’établissements de formation, comme le ministère de l’agriculture ou le ministère de la santé.

Du côté de l’enseignement scolaire c’est la Direction de l’évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), service statistique ministériel en charge des statistiques sur l’éducation, qui assure l’élaboration et la diffusion des d’indicateurs et études sur le système éducatif français.

Son activité s’organise autour de quatre grandes thématiques : les élèves, les personnels, les établissements et les territoires.

Son système d'observation repose en très grande partie sur des sources administratives de gestion des élèves et enseignants que ce soit celles du ministère en charge de l'éducation mais aussi des autres ministères ayant des activités d'enseignement scolaire. Ces sources exhaustives permettent toutes des publications avec déclinaison territoriale. Pour analyser la rémunération des personnels est également utilisée la source *Siasp* basée sur des données administratives (cf. chapitre 2.3).

Par ailleurs pour compléter ces sources administratives, la Depp réalise des enquêtes :

- enquêtes annuelles exhaustives d'*insertion dans la vie active* des lycéens (IVA<sup>29</sup>) et des apprentis (IPA<sup>30</sup>), sept mois après la fin de leur formation (dernière édition en 2020) ;
- enquêtes exhaustives auprès des établissements (EPI<sup>31</sup>) et auprès d'un échantillon, sur le climat scolaire ;
- enquêtes triennales sur les *pratiques enseignantes* ;
- évaluations des compétences des élèves, sur échantillon ou exhaustives ;
- suivi de panels d'élèves, en particulier un panel d'élèves en situation de handicap.

Lorsque les enquêtes sont sur échantillon, elles couvrent la France métropolitaine et les DROM mais leurs protocoles statistiques nationaux (enquête sur *le climat scolaire*, enquête sur *les pratiques enseignantes*) ne sont pas conçus pour donner une image départementale ou académique que ce soit en métropole ou en Outre-mer. C'est le cas également des panels. En revanche, par définition, les enquêtes exhaustives permettent des déclinaisons territoriales fines.

Ce système d'information est co-construit avec les services statistiques académiques (SSA) présents dans chaque rectorat et vice-rectorat, dont le réseau est animé par la Depp, ce qui assure la qualité des données mais permet également d'assurer des diffusions adaptées aux problématiques des territoires. Les SSA sont présents dans les outre-mers dans les 5 DROM, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

Par ailleurs, le recensement de la population et l'enquête *Emploi* livrent des résultats statistiques sur les diplômés et la formation de la population.

Fin 2020, *Inserjeunes*, nouveau système d'information construit avec la Dares et basé sur l'appariement de plusieurs sources administratives, les sources bases élèves de la Depp et la source mouvements de main-d'œuvre (MMO) de la Dares, permettra de publier, pour la première fois, des taux d'insertion à 6 mois au niveau des établissements de formation (centre de formation d'apprentis et lycée professionnel) dès lors que les effectifs concernés sont suffisants. Ce système d'information, qui couvre les 4 DROM historiques, remplacera les enquêtes *Insertion professionnelle des apprentis* (IPA) et *Insertion dans la vie active* (IVA) actuellement réalisées par la Depp qui ne permettent pas de produire ces indicateurs à ce niveau de finesse et qui ont été menées pour la dernière fois en 2020. D'autres indicateurs seront également diffusés au niveau des établissements : taux d'interruption en cours de formation, taux de poursuite d'études et pour la partie apprentissage le taux de rupture des contrats apprentissage.

---

29 Insertion dans la vie active

30 Insertion professionnelle des apprentis

31 Enquête *Parc immobilier*

Sur la question de l'**illettrisme**, deux sources peuvent être mobilisées :

- les enquêtes menées chaque année lors des Journées Défense et Citoyenneté, en métropole, dans les DROM et les COM : obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l'âge de 18 ans, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) comprend des tests d'évaluation des apprentissages fondamentaux de la langue française (ainsi qu'une évaluation en numératie) construits par la Depp. Ils permettent d'établir un diagnostic fiable des jeunes les plus en difficulté au niveau départemental.
- l'enquête *Information et Vie quotidienne* (IVQ) : menée par l'Insee en partenariat avec de nombreux acteurs dont notamment l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLI), cette enquête permet d'appréhender la maîtrise des fondamentaux (écrire, communiquer, compter) à travers l'évaluation des compétences des adultes. Elle a été menée une première fois en 2004 et a été reconduite en 2011/2012. Elle couvre la France métropolitaine mais ne permet pas de produire des résultats régionaux sauf si une extension régionale financée par des partenaires extérieurs est réalisée.

Les études de la Depp ayant une dimension académique comportent toujours les DROM, voire les COM si les données le permettent. De plus, la publication phare annuelle « Repères et références statistiques (RERS) » propose depuis plusieurs années un chapitre sur l'Outre-mer, DROM et COM.

Enfin tous les 3 ans l'ouvrage « Géographie de l'École » offre une vue globale, cartographiée de la géographie du système éducatif selon les territoires en proposant une grande variété d'indicateurs sur le système éducatif ; la dernière édition date de 2018.

### 2.7.1. Dans les DROM

Les bases administratives de gestion des élèves et des enseignants concernent les 5 DROM. Les données administratives collectées étant exhaustives, elles donnent lieu à publication DROM par DROM. C'est le cas des données sur les établissements, sur les élèves et apprentis, sur les personnels.

Les enquêtes exhaustives comme les enquêtes IVA (*Insertion dans la vie active* des sortants des formations professionnelles en lycée), IPA (*Insertion professionnelle des apprentis*) permettent également des résultats par DROM, pour les 5 DROM. Cependant, de plus faibles taux de réponse et un nombre plus faible d'élèves concernés entraînent une moins grande possibilité de diffusion à des niveaux détaillés dans les DROM qu'en métropole.

Les évaluations exhaustives en début de CP, CE1, de 6<sup>e</sup> et de seconde permettent de fournir des profils des compétences des élèves dans l'ensemble des rectorats et vice-rectorats des 5 DROM.

Le recensement de la population permet de diffuser chaque année les mêmes données sur la formation et les diplômes, dans les quatre DROM historiques qu'en métropole ; concernant Mayotte, ces informations sont disponibles tous les 5 ans et les dernières portent sur l'année 2017.

Enfin, les indicateurs du nouveau dispositif *InserJeunes* sont également calculés sur les 4 DOM historiques.

Concernant l'illettrisme, les résultats des enquêtes Depp menées lors des Journées Défense et citoyenneté permettent une diffusion par DROM.

### 2.7.2. Dans les COM

Les bases administratives de gestion des élèves et des enseignants comprennent les COM pour les élèves et pour les concours de personnels. Elles donnent lieu à publications sur ces territoires.

Les évaluations exhaustives sur les compétences des élèves aux entrées de CP, de CE1, de 6<sup>e</sup> et de seconde permettent des résultats sur les COM (seulement en 6<sup>e</sup> et seconde en Nouvelle-Calédonie, la collectivité ayant la compétence sur le 1<sup>er</sup> degré).

Concernant l'illettrisme, les enquêtes Depp menées lors des Journées Défense et citoyenneté portent également sur les COM.

À partir du recensement, des informations sur les diplômés et la formation sont disponibles et sont publiées chaque année en même temps que ceux de la métropole pour les collectivités à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, ces informations sont disponibles tous les 5 ans.

En Polynésie française, un partenariat entre l'ISPF, l'Ined et la DGEE (Direction générale de l'éducation et des enseignements) a permis d'interroger en 2019 tous les élèves de 3<sup>e</sup> des secteurs public et privé sur leur parcours éducatif et géographique. Les résultats ont été publiés en 2020 (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

## 2.8. Enseignement supérieur

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, des statistiques par établissement sont disponibles pour chaque DROM. Il s'agit :

- des effectifs des étudiants ;
- les obtentions des diplômes des étudiants ;
- des indicateurs de réussite en STS, IUT, licence et master ;
- des indicateurs d'insertion après IUT, licence professionnelle, licence Staps et master.

Il en est de même pour les COM lorsque la base centrale des établissements indique la présence d'au moins un établissement, ce qui est le cas pour la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie

Ces statistiques sont produites à partir de sources administratives (par exemple, le *système d'information sur le suivi de l'étudiant (Sise)*<sup>32</sup>, et le système d'information *Scolarité* ou le système d'information *Ocean*<sup>33</sup> ) et/ou d'enquêtes menées notamment par la sous-direction des Systèmes d'information et des études statistiques (SIES), service statistique du ministère en charge de l'enseignement supérieur (enquête sur les établissements, enquête d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université).

Le suivi d'un panel de bacheliers, en France métropolitaine et dans les DROM, permet de produire des résultats au niveau national, mais pas au niveau régional.

32 Ministère de l'Éducation supérieure, de la Recherche et de l'Innovation

33 Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Par ailleurs, depuis 2017, l'enquête *CollTerr* permet d'appréhender la part du budget que consacre chaque collectivité à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante. Elle couvre toutes les collectivités de métropole ou d'Outre-mer finançant l'enseignement supérieur et à la vie étudiante et permet de diffuser des résultats pour les DROM, la Polynésie française dans le cadre d'un partenariat avec l'Ined (cf. chapitre 4 - Sélection de publications statistiques) et la Nouvelle-Calédonie.

## 2.9. Jeunesse

La production statistique du service statistique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire – Medes<sup>34</sup> – couvre le champ de la jeunesse et du sport. Les données qu'elle publie sur la jeunesse proviennent de sources administratives des administrations de ce champ (Direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative, Agence du service civique) :

- le système d'information relatif aux *accueils collectifs de mineurs* (ACM), sous responsabilité de la Djepva<sup>35</sup>, est alimentée réglementairement par les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs déclarés auprès des services déconcentrés en charge de la jeunesse. Elle permet de produire des statistiques sur les accueils avec hébergement – par exemple, les colonies de vacances – ou sans hébergement – par exemple les accueils de loisirs en période périscolaire ou extrascolaire) ainsi que sur l'accueil de scoutisme. Les données produites sont nationales, régionales et départementales ;
- la base des diplômés d'un brevet d'aptitude aux fonctions d'animateurs (BAFA) ou d'un brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) est alimentée en données de gestion au niveau local et est gérée par la Djepva. Les données produites sont nationales, régionales et départementales ;
- le fichier de gestion administrative du service civique (base *Elisa*) est propriété de l'Agence du service civique et de l'Agence des services et paiements. La Medes exploite les données anonymisées de la base et diffuse des effectifs annuels d'entrées en mission de service civique au niveau régional et départemental.

L'ensemble des données produites concernent les DROM, voire les COM.

### 2.9.1. Dans les DROM

Les données diffusées couvrent chacun des 5 DROM.

Par ailleurs, une enquête auprès des anciens bénéficiaires du dispositif du service civique a été réalisée en 2019 et couvre l'ensemble du territoire national. L'INJEP a publié en 2020 en lien avec l'Agence du service civique une première analyse des données issues de l'enquête. Un rapport complet exploitant l'ensemble des données est prévu prochainement. Des résultats seront diffusés pour chacun des 5 DROM et pour les autres territoires d'Outre-mer.

---

34 Mission enquêtes, données et études statistiques

35 Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

### 2.9.2. Dans les COM

Pour les COM, des statistiques sont produites et diffusées à partir de la base de données des accueils collectifs des mineurs et de la base de gestion des diplômés du BAFA-BAFD ainsi qu'à partir du fichier de gestion administrative du service civique pour la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

## 2.10. Sport

La production statistique du service statistique de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire – Medes<sup>36</sup> – couvre le champ de la jeunesse et du sport. Les données qu'elle publie dans le domaine du sport proviennent de sources administratives des administrations de ce champ, de recensements ou d'enquêtes :

- les données administratives sont :
  - la base FORMations et diplÔMES de l'animation et du sport (Forômes), destinée au suivi administratif des diplômés professionnels est exploitée pour la production de tableaux de données au niveau départemental ;
  - le portail de suivi quotidien du sportif (PSQS) est une base renseignée par les représentants des fédérations sportives agréées (conseiller techniques sportifs, directeurs techniques nationaux...). Cette base permet un suivi des sportifs de haut niveau ; elle couvre la métropole, les DROM et les COM ;
- les recensements sont :
  - le recensement des licences et clubs sportifs. Il permet de diffuser des données régionales et départementales sur le nombre de licences délivrées et le nombre de clubs par fédération sportive agréée par le ministère en charge des sports. Sont également produites des données à l'échelle communale ;
  - le recensement des équipements sportifs (RES ou DataES) est un dispositif porté par la Direction des sports avec l'appui de la Medes. Les données sont collectées par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) selon un plan de collecte quadriennal. La Medes diffuse des données départementales ;
- les enquêtes sont :
  - le baromètre national des pratiques sportives. Cette enquête biennale, réalisée pour la première fois en 2018 en collaboration avec le Credoc, a été reconduite en 2020. Elle est menée auprès d'un échantillon de personnes, en métropole et dans les 4 DROM historiques.
  - l'insertion des diplômés d'un BJEPS – ID-BPJEPS. L'enquête porte sur les insertions des diplômés du sport et de l'animation. Elle est réalisée en collaboration avec la Direction des sports et avec l'appui des DRJSCS en métropole et dans les DROM. L'exploitation de cette enquête est exclusivement nationale.

---

36 Mission enquêtes, données et études statistiques

### 2.10.1. Dans les DROM

Sont disponibles pour chacun des cinq DROM, les données issues des sources administratives et des recensements :

- la base FORMations et diplÔMES de l'animation et du sport (ForÔmes) ;
- le portail de suivi quotidien du sportif de haut niveau ;
- le recensement des équipements sportifs ;
- le recensement des licences et de clubs sportifs.

Pour ce dernier, les données communales sont diffusées pour les 4 DROM historiques, mais pas pour Mayotte.

L'enquête nationale sur les *pratiques physiques et sportives* (ENPPS) permet de diffuser des données pour La Réunion et pour la zone Antilles-Guyane. L'édition 2020, dont la collecte s'est déroulée de février à août, a pour la première fois couvert Mayotte. Les DROM ont été interrogés de manière à pouvoir publier des données représentatives à un niveau agrégé (Antilles-Guyane et La Réunion-Mayotte). Les données de cette enquête devraient être disponibles au premier semestre 2021.

### 2.10.2. Dans les COM

Des données sont publiées pour chacun des COM à partir du recensement des équipements sportifs et du recensement des licences et clubs sportifs.

## 2.11. Culture

L'enquête *Pratiques culturelles*, pilotée par le SSM Culture (DEPS), qui a été menée en métropole en 2018 est conduite dans les cinq DROM dans le cadre d'un dispositif spécifique, avec notamment un questionnaire adapté aux pratiques locales. Pour ce faire, une étroite collaboration a été mise en place avec les acteurs locaux (direction des Affaires culturelles, Insee, acteurs culturels).

Après une phase d'élaboration et d'adaptation du questionnaire et du dispositif avec les autorités locales (février 2018 à août 2019), les terrains, en face-à-face, se sont déroulés de février 2019 à juin 2020. La collecte a permis de rassembler les réponses de plus de 6 200 enquêtés. Les résultats sont en phase de redressement et un calendrier d'exploitation va être défini avec les directions régionales de l'Insee.

Les premières publications sont attendues pour avril 2021.

Un appel à proposition de recherche sera diffusé. Des chercheurs pourront se saisir de questions ou de thématiques spécifiques en lien avec l'enquête et les territoires étudiés.

## 2.12. Logement

Une grande partie des statistiques du logement et de la construction, produites par le service statistique ministériel en charge du logement – le SDES – ne porte que sur la France métropolitaine.

Certaines productions statistiques, dont le périmètre englobe les DROM, ne donnent pas lieu à diffusion de données locales. Il en est ainsi des comptes du logement constitués à partir de diverses sources (dépenses courantes du logement, investissement, montant des aides au logement, etc), de l'enquête sur le *prix des terrains et du bâti* (EPTB) pour laquelle seul un agrégat DROM est diffusé, ou du fichier des logements par commune (Filocom) résultant de l'appariement de quatre fichiers fiscaux dont la mauvaise qualité dans les DROM a conduit à les exclure de la diffusion standard.

### 2.12.1. Dans les quatre DROM historiques

Des diffusions au niveau de chacun des quatre DROM historiques existent, concernant les statistiques sur les permis de construire (base Sit@del2), sur la conjoncture de la construction neuve de logements et sur le parc locatif social. Cependant, en Guyane, les permis de construire n'étant plus enregistrés régulièrement, les données Sitadel ne sont plus exploitables depuis plusieurs trimestres.

Des enquêtes *logement* ont eu lieu en 2013 dans les quatre DROM historiques et fournissent des résultats détaillés sur les conditions de logement, les taux d'effort et la sur-occupation des logements. Toutefois, ces DROM ne sont pas inclus dans le champ de l'enquête logement 2020.

Par ailleurs, à partir du recensement de la population, des résultats statistiques peuvent être élaborés sur les logements, dans les quatre DROM historiques de la même façon qu'en métropole.

En 2020, il a été expertisé la possibilité d'introduire des entreprises ultramarines dans l'échantillon de l'enquête sur les prix de revient des logements neufs.

### 2.12.2. À Mayotte

Depuis 2014, les données relatives à Mayotte sont intégrées dans la base Sit@del2 des permis de construire.

Comme dans les DROM historiques, une enquête *logement* a eu lieu en 2013 à Mayotte présentant des résultats détaillés. Comme les 4 DROM historiques, Mayotte ne fait pas partie du champ de l'enquête logement 2020.

À partir du recensement, des informations sur le logement sont disponibles (tous les 5 ans) ; des résultats détaillés portant sur 2012 ont été publiés en 2015 et les résultats détaillés portant sur 2017 l'ont été en août 2019.

### 2.12.3. Dans les COM

À partir du recensement, des informations sur le logement sont disponibles et sont publiées chaque année en même temps que celles de la métropole pour les collectivités à Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon.

En Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna des informations sur le logement sont disponibles (tous les 5 ans) à partir du recensement.

Le dispositif de suivi statistique des transactions immobilières mis en œuvre par l'Issee depuis 2014 permet de publier des résultats sur les ventes de biens, neufs ou anciens en Nouvelle-Calédonie (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

## 2.13. Justice et sécurité intérieure

Les **statistiques produites par le service statistique du ministère de la Justice**, la sous-direction de la statistique et des études (SDSE), s'appuient essentiellement sur des extractions des logiciels de gestion des tribunaux. Le champ couvert dépend donc du déploiement (ou non) du logiciel dans les juridictions d'Outre-mer. Les travaux statistiques produits à partir de l'exploitation de décisions ou d'enquête dites « de satisfaction », collectées par un institut de sondage, n'ont pas de dimension localisée. Les premières couvrent l'ensemble du territoire français (y compris DROM et COM) ; dans les secondes, ne sont interrogées que des personnes résidant en France métropolitaine.

Les **statistiques de sécurité intérieure**, produites par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), reposent quant à elles sur deux piliers qui se complètent et s'enrichissent :

- les faits de délinquance enregistrés par la police et la gendarmerie, dont l'analyse permet de suivre l'évolution dans le temps de l'insécurité en France, et fournit des informations détaillées sur la localisation des faits constatés, les caractéristiques des victimes déclarées et celles des auteurs présumés ;
- les résultats de l'enquête de victimation *Cadre de vie et sécurité* réalisée chaque année par l'Insee en partenariat avec l'ONDRP<sup>37</sup> et le SSMSI auprès d'un échantillon de la population, qui permettent de compléter les faits de délinquance enregistrés, car les victimes d'infractions ne déposent pas toujours plainte. Cette enquête a pour objectif de compter et de décrire les victimes d'infractions (cambriolages, vols, actes de vandalisme, violences physiques et sexuelles notamment) et de recueillir leur perception en matière d'insécurité.

### 2.13.1. Dans les DROM

Toutes les statistiques civiles et pénales produites par le SSM de la Justice couvrent les cinq DROM, à l'exception :

- pour la Martinique des statistiques sur l'activité des officiers du ministère public et sur les médiateurs ;
- pour Mayotte, des statistiques sur le contentieux du travail, sur l'aide juridictionnelle, sur les maisons de justice et du droit, sur les associations socio-judiciaires et sur les conciliateurs de justice.

Chaque année, les chiffres sur les nombres de crimes et délits enregistrés dans chacun des cinq DROM sont diffusés dans le bilan statistique annuel « Insécurité et délinquance » du SSMSI, dans une fiche thématique spécifique qui compare les données enregistrées dans chacun des 5 DROM et celles sur l'ensemble des 5 DROM à celles de la métropole. Cette année, aux côtés des différents indicateurs de délinquance par DROM, figurent systématiquement les deux agrégats 5 DROM et 5 DROM+COM.

Par ailleurs, l'enquête *Cadre de vie et sécurité* (CVS) a été réalisée récemment dans les quatre DROM historiques (en 2011 à La Réunion ; en 2015, en Guadeloupe, Martinique et Guyane), ainsi qu'à Mayotte en 2020, permettant des comparaisons avec la métropole selon une approche plus complète de l'insécurité vécue.

---

<sup>37</sup> Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

Enfin, en 2020, des travaux ont été menés au SSMSI en vue d'une extension aux DROM du champ de diffusion des données conjoncturelles sur la délinquance enregistrée, actuellement limité à la France métropolitaine. Ces travaux ont consisté à réaliser un état des lieux de la disponibilité (aussi loin que possible dans le temps) et de la qualité des données sur les DROM et les COM, puis construire des séries conjoncturelles pour les 12 indicateurs de délinquance diffusés au niveau France Métropolitaine, et les désaisonnaliser. Ont ainsi été construites des séries d'une part sur l'agrégat DROM, d'autre part sur chacun des DROM. Ces travaux vont être poursuivis par le SSMSI pour valider cette construction, en vue d'une diffusion dans un premier temps sur le champ des DROM, puis peut-être à terme pour modifier le champ de la publication conjoncturelle nationale, de « France métropolitaine » vers « France entière ».

### 2.13.2. Dans les COM

Pour Saint-Martin et Saint-Barthélemy, dépendant de la juridiction de Basse-Terre, les statistiques annuelles sur la justice pénale et civile (à l'exception de celles sur les entreprises en difficulté pour Saint-Martin) sont incluses dans celles de la Guadeloupe.

Pour Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna, les indicateurs d'activité judiciaire et les statistiques de condamnations sont produites par type de juridiction.

Pour la Polynésie française, les statistiques annuelles sur la justice civile sont produites par type de juridiction, à l'exception de celles du ressort des tribunaux de grande instance, sur les affaires familiales, l'aide juridictionnelle, les tutelles de mineurs, la protection des libertés et les entreprises en difficulté. Dans le domaine pénal, seules les statistiques de la Cour d'appel sont détaillées. Des données sur les condamnations prononcées en Polynésie française sont également mobilisables.

En Nouvelle-Calédonie, les statistiques détaillées annuelles sur la justice civile sont produites par type de juridiction, à l'exception de celles du ressort de la Cour d'appel, sur les injonctions de payer et les tutelles de mineurs. Dans le domaine pénal, seules les statistiques de la Cour d'appel sont détaillées.

Les données sur les nombres de crimes et délits enregistrés par les forces de sécurité dans les COM sont présentées dans la fiche thématique sur l'Outre-mer du bilan statistique annuel « Insécurité et délinquance » : celles de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sont analysées au même niveau que celles des DROM, tandis qu'un encadré est consacré à la délinquance enregistrée dans les COM moins peuplées (Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna).

## 2.14. Équipements et services dans les territoires

La *base permanente des équipements* (BPE), gérée par l'Insee, est destinée à fournir le niveau d'équipements et de services rendus par un territoire à la population. Cette base permet de produire différentes données, comme la présence ou l'absence d'un équipement, sa densité, ou un indicateur de disponibilité d'un équipement du point de vue des habitants. La BPE est construite à partir de 17 sources administratives et de 5 fichiers provenant de services publics et correspond à une photo au 1er janvier de chaque année. Le champ recouvre les domaines des services (marchands ou non), des

commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, du sport, des loisirs et de la culture, du tourisme et des transports. Près de 2,5 millions équipements sont répertoriés dans la BPE.

Les informations disponibles dans la BPE sont mises à disposition sur le site Insee.fr chaque année à l'été. Un millésime écrase le précédent. La diffusion des résultats statistiques est identique pour tous les territoires du champ de la BPE.

Un produit en évolution (sur un palier de 5 ans) est également mis à disposition sur le site insee.fr chaque année.

### 2.14.1. Dans les DROM

Le champ couvert par la BPE comprend la métropole et les cinq DROM. Le département de Mayotte a été introduit en 2012.

Quelques particularités sont cependant à souligner :

- quelques équipements ne sont disponibles pour aucun des cinq DROM car les types d'équipements concernés n'existent pas sur ces territoires (gares par exemple) ou bien les fichiers administratifs centralisés dont sont issues les informations sur leur localisation ont pour champ seulement la France métropolitaine : il s'agit notamment des campings et des stations-services ;
- quelques équipements sont disponibles pour les quatre DROM historiques mais pas pour Mayotte du fait de sources incomplètes : c'est le cas des théâtres, des crèches ou encore des établissements sociaux.

### 2.14.2. Dans les COM

Les collectivités d'Outre-mer n'entrent pas dans le champ de la BPE et, à notre connaissance, il n'existe pas de dispositif similaire géré par les COM eux-mêmes.

## 2.15. Prix à la consommation

L'*indice des prix à la consommation* (IPC) est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire français. Son évolution est présentée en variation mensuelle et en glissement annuel. Le champ géographique couvert par l'IPC national est aujourd'hui celui de la métropole et des quatre DROM historiques (hors Mayotte). Un IPC propre à Mayotte est également produit et diffusé chaque mois par l'Insee.

### 2.15.1. Dans les DROM

#### 2.15.1.1 *Indice des prix à la consommation*

L'échantillon des prix collectés dans chacun des quatre DROM par l'Insee est suffisant pour publier des résultats mensuels de l'IPC dans chaque DROM, ce qui n'est pas possible pour les régions métropolitaines.

Par ailleurs, à Mayotte, un dispositif de mesure de l'inflation, non intégré à la chaîne nationale, permet également une publication mensuelle de l'IPC.

### 2.15.1.2 *Comparaison spatiale de prix avec la métropole*

Depuis 2010, l'Insee réalise tous les 5-6 ans une enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français en métropole et dans les DROM. La dernière édition de cette enquête a été réalisée en 2015 et a intégré pour la première fois Mayotte, nouvellement DROM. L'opération a bénéficié du soutien financier d'Eurostat et de la Direction général des Outre-mer (DGom). L'objectif de cette enquête est de comparer les prix entre la France métropolitaine et chacun des DROM (et entre la province et l'agglomération parisienne et la Corse). Cette comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés de manière significative par les ménages sur chaque couple de territoires comparés. La prochaine édition de cette enquête était prévue en 2021. Elle a été repoussée en 2022 du fait de la crise sanitaire.

## 2.15.2. Dans les COM

### 2.15.2.1 *Indice des prix à la consommation*

Des indices des prix à la consommation sont publiés :

- mensuellement en Nouvelle-Calédonie, par l'Isee ;
- mensuellement en Polynésie française, par l'ISPF ;
- trimestriellement à Wallis-et-Futuna, par le STSEE ;
- trimestriellement à Saint-Pierre-et-Miquelon, par la Préfecture.

Ces indices des prix à la consommation sont calculés selon une méthodologie adaptée de celle mobilisée en France métropolitaine et dans les DROM.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin ne publient pas d'indices des prix.

### 2.15.2.2 *Comparaison spatiale de prix avec la France métropolitaine*

En 2010, à la même période que l'enquête *Comparaison spatiale des prix* réalisée par l'Insee dans l'ensemble des départements d'Outre-mer et en métropole, une collecte des prix des biens et services marchands a été réalisée par l'ISPF et l'Isee, respectivement en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, afin de mesurer les différentiels de prix avec la métropole. Cette collecte et son exploitation s'appuie sur une méthodologie reconnue au niveau international et développée en France par l'Insee.

En 2015, l'enquête de *comparaison spatiale* a été reconduite par l'Isee en Nouvelle-Calédonie, à la même période que l'enquête conduite par l'Insee en métropole et dans les DROM. L'ISPF a mené une enquête similaire en mars 2016 ; l'ensemble des résultats a été « ramené » au niveau de mars 2015 pour permettre une comparaison avec la métropole et les départements d'Outre-mer.

## 2.16. Activité productrice et démographie des entreprises

Le répertoire Sirene<sup>38</sup> enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements :

- quelle que soit leur forme juridique ;
- quel que soit leur secteur d'activité (industriels, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, collectivités territoriales, banques, assurances, associations...);
- situés en France métropolitaine, en Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon.

En outre, le secteur public administratif, de l'État ou des communes, localisé en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, est également inclus (articles R930-1, R940-1 et R950-1 du Code de commerce).

Le répertoire statistique des entreprises Sirius est le complément statistique de Sirene. Il a vocation à être la référence en termes de champ de la statistique d'entreprises. Il contient l'ensemble des unités productives marchandes et l'ensemble des unités employeuses. Pour toutes ces unités, il enregistre des caractéristiques comme le chiffre d'affaires, le classement sectoriel, l'effectif salarié, grâce à des mises à jour provenant d'une multitude de sources en particulier administratives. Il sert de base de sondage à des enquêtes structurelles.

Les DROM sont représentés dans la grande majorité des sources produites par l'Insee. Il peut cependant exister des exceptions, notamment lorsque les statistiques reposent sur l'exploitation de données fiscales. Ainsi, par exemple, les indicateurs infra-annuels de chiffres d'affaires reposent sur des données de TVA, laquelle n'est pas en vigueur en Guyane et à Mayotte.

### 2.16.1. Dans les quatre DROM historiques

Les statistiques structurelles dans le champ de la production sont diffusées au niveau des quatre DROM historiques. Néanmoins, il faut souligner que leur élaboration est plus lourde et plus délicate qu'en métropole où, d'une part, il n'existe pas de diffusion au niveau régional et, d'autre part, la qualité des liasses fiscales est meilleure. Dans les DROM historiques, les difficultés tiennent notamment à une couverture partielle des petites entreprises et à des problèmes de localisation du siège pour certaines grandes entreprises. Des traitements spécifiques sont donc mis en œuvre, afin de pouvoir diffuser et analyser des données fiables sur la situation économique des entreprises des DROM.

En outre, l'enquête statistique sectorielle annuelle dans les DROM a intégré la plate-forme de collecte par Internet (Coltrane) pour la collecte de l'exercice 2018 en 2019.

La diffusion des statistiques structurelles d'entreprises dans les DROM prend en compte la notion de groupe de sociétés, par le biais du profilage, pour la première fois pour l'exercice 2018 publié en 2020. L'analyse des résultats a fait l'objet d'une réflexion spécifique et de certaines adaptations.

Enfin, pour la première fois en 2020, l'enquête mahoraise sur l'*économie formelle* se base sur un échantillon tiré dans le répertoire statistique Sirius. La méthodologie de cette enquête se rapproche donc des enquêtes entreprises classiques.

---

38 Système informatique pour le répertoire des entreprises et de leurs établissements

Les enquêtes annuelles sur les *investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement (Antipol)* et sur les *consommations d'énergie dans l'industrie (EACEI)* ainsi que l'enquête biennale *communautaire sur l'innovation (Cis)*, donnent lieu à diffusion régionale pour l'Outre-mer, sans le détail pour chacun des DROM, du fait de problèmes de précision (taille de l'échantillon et/ou taux de réponse) et parfois pour des raisons de confidentialité (activité peu présente ou très concentrée).

Les enquêtes auprès des créateurs d'entreprises (dispositif *Sine*) donnent lieu certaines années à publication de résultats régionaux sur le profil des créateurs et des entreprises créées pour chaque DROM historique, comme pour les régions de métropole.

### 2.16.2. À Mayotte

Il n'y a pas actuellement de référentiel de qualité à Mayotte permettant de servir de base de sondage aux enquêtes auprès des entreprises comme cela est le cas dans les autres DROM.

Si le répertoire Sirene s'est bien amélioré grâce à un travail de collaboration étroite entre l'Insee et plusieurs centres de formalités des entreprises, deux problèmes subsistent néanmoins : des cessations d'activité qui ne remontent pas suffisamment dans Sirene et un défaut de qualité des adresses. La convergence du système statistique sur les entreprises de Mayotte vers celui des autres DROM passe par ces améliorations.

De ce fait, en plus de la mobilisation des liasses fiscales disponibles (uniquement sur les plus grandes unités), deux enquêtes spécifiques sur l'activité économique des entreprises mahoraises (ESEM) ont été mises en œuvre par l'Insee, afin de permettre la construction des comptes économiques et de fournir une description de l'économie formelle et informelle de Mayotte avec une répartition sectorielle fiable de la valeur ajoutée. Ce dispositif de collecte de données permet par ailleurs de mettre à jour le répertoire statistique Sirius (activité principale exercée (APE), chiffre d'affaires).

Les résultats de l'enquête sur l'économie formelle sont publiés chaque année et l'enquête mahoraise sur l'économie formelle a intégré la plate-forme de collecte par Internet (Coltrane) pour la collecte de l'exercice 2018 en 2019.

Les résultats de l'enquête sur l'économie informelle réalisée en 2015 ont été diffusés début 2018 (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). La préparation de la prochaine enquête sur l'économie informelle de 2022 a débuté.

Des données sur les créations d'entreprises à Mayotte sont diffusées dans la collection « Insee Flash », comme pour les autres DROM, ainsi que dans le tableau de bord de conjoncture régional et dans les séries chronologiques.

Mayotte a été intégrée dans l'échantillon de *Sine* depuis la cohorte 2018. Une première publication, parue en octobre 2020, a été réalisée sur les caractéristiques des créateurs d'entreprises en 2018.

### 2.16.3. Dans les COM

Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon sont les seules collectivités d'Outre-mer pour lesquelles l'immatriculation dans le répertoire Sirene est inscrite dans le code du commerce. Cela concerne toutes les entreprises et tous les établissements de ces territoires.

En Nouvelle-Calédonie, le répertoire d'*Identification des Entreprises et des Établissements* (Ridet) enregistre l'état civil de toutes les entreprises et leurs établissements calédoniens. Il permet la publication de statistiques sur la démographie des entreprises et établissements.

## 2.17. Recherche et développement (R&D)

L'activité de recherche et développement expérimental (R&D) est appréhendée par plusieurs enquêtes : d'une part, auprès des entreprises et, d'autre part, auprès des entités constituant la recherche publique (le champ des administrations).

L'enquête *R&D auprès des entreprises*, conduite depuis 1963, est menée par le SIES, le service statistique du ministère en charge de la recherche. Elle interroge chaque année près de 12 000 entreprises implantées en France, DROM et COM compris.

Afin de préserver les règles de représentativité des résultats d'enquête et du secret statistique, les données Outre-mer sont mises à disposition de manière regroupée : de 1984 jusqu'en 2003, elles étaient rassemblées avec celles de la Corse. Depuis, un regroupement à part entière « Outre-mer » est publié.

Deux difficultés se combinent à ce stade : la connaissance de l'activité de R&D sur ces territoires et le secret statistique. En effet, si la construction de la population de l'enquête est robuste pour chaque région métropolitaine, le recensement exact des entreprises pouvant réaliser de la R&D en Outre-mer est plus délicat, notamment en raison de difficultés pour identifier l'ensemble des aides à la recherche et à l'innovation existantes. Par ailleurs, le petit nombre d'entreprises susceptibles de réaliser de la R&D en Outre-mer, couplé à de fortes disparités existant entre chacun des territoires, invitent à la prudence quant à la publication de résultats par territoire.

En ce qui concerne les enquêtes réalisées auprès des administrations (établissements d'enseignement supérieur et de recherche, centres hospitaliers universitaires (CHU et CHRU) et centres de lutte contre le cancer, organismes publics de recherche, services ministériels et autres établissements publics, associations et fondations), le champ couvre les DROM et les COM. Les données ultra-marines sont regroupées sous une unique rubrique « Outre-mer » dans les tableaux de diffusion, comme dans les données transmises à Eurostat. La non diffusion par territoire est justifiée par le respect du secret statistique, l'éventualité de la qualité incertaine de la réponse de certains établissements (notamment les associations), mais aussi par la légitimité de traiter de manière identique un établissement domicilié Outre-mer et un établissement qui y détache ses personnels, même s'il y exécute de la R&D.

Par ailleurs, depuis 2002, l'enquête *CollTerr* permet d'appréhender la part du budget de chaque collectivité territoriale qui est consacrée à la recherche et au transfert de technologie. Elle couvre toutes les collectivités territoriales de métropole ou d'Outre-mer finançant la recherche et le transfert de technologie et permet de diffuser des résultats pour chaque DROM, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

Chaque année, un bilan des événements ayant eu lieu au cours de la « Fête de la science » est réalisé par le Sies. Ce bilan fournit des informations pour chaque DROM, la Polynésie française et la Nouvelle-

Calédonie, territoires participant à la Fête de la science. Des données de synthèse et détaillées (sur chaque évènement et chaque porteur de projet) sont fournies à chaque coordinateur régional.

## 2.18. Tourisme

### 2.18.1. Dans les DROM

L'Insee réalise dans les cinq DROM des enquêtes mensuelles de fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques (hôtels et résidences de tourisme), comme en métropole, et diffuse des résultats locaux.

Les données sur la fréquentation hôtelière sont diffusées dans les notes de conjoncture trimestrielles, depuis juillet 2019 aux Antilles et en Guyane, et depuis octobre 2018 à La Réunion.

De premiers résultats sur la fréquentation hôtelière à Mayotte au premier semestre 2020 ont été rendus publics dans le cadre de l'exercice d'évaluation de l'impact économique de la crise sanitaire.

En partenariat avec l'Île de La Réunion Tourisme (IRT), l'Insee a réalisé une étude spécifique sur les emplois touristiques à La Réunion, y compris les emplois non salariés, publiée en décembre 2020 (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

Selon les DROM et les années, il existe aussi des enquêtes dans les aéroports auprès des voyageurs, dont le financement dépend de la participation effective des collectivités territoriales. Une enquête de ce type a été réalisée chaque année à Mayotte jusqu'en 2019, en partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de Mayotte (CDTM). Elle visait à quantifier le flux de touristes visitant l'île, leurs caractéristiques et leurs dépenses en cours de séjour.

### 2.18.2. Dans les COM

À Saint-Martin, Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, aucune enquête relative au tourisme n'est réalisée par le service statistique public. Toutefois, quelques chiffres d'administrations hors service statistique public sont publiés par l'IEDOM dans les rapports annuels consacrés à chaque COM.

L'ISPF, en Polynésie française réalise chaque année une enquête sur les flux touristiques (et dépenses associées), ainsi que des enquêtes de fréquentation hôtelière (hôtellerie internationale et familiale). Une enquête *dépenses des croisiéristes* prévue en 2020 a été reportée en raison du Covid-19.

L'isee, en Nouvelle-Calédonie, réalise en continu une enquête sur le *flux de passagers à l'aéroport* et a mis en place début 2020 une enquête sur les *dépenses des touristes*. Cette enquête a été suspendue en mars 2020 en raison du Covid-19.

## 2.19. Énergie

### 2.19.1. Dans les DROM

Les statistiques sur l'énergie produites par l'Observatoire de l'Énergie puis par le service statistique du ministère en charge de l'environnement, le SDES, n'ont longtemps couvert que la France métropolitaine. Des efforts ont été entrepris depuis une dizaine d'années pour développer la production de statistiques sur les DROM, en étendant le champ :

- de certaines enquêtes statistiques : enquête annuelle sur la *production d'électricité* (inclusion des DROM hors Mayotte en 2007, de Mayotte en 2014) ;
- de certaines collectes administratives : collecte de données sur l'électricité auprès d'EDF-Systèmes électriques insulaires ou d'Électricité de Mayotte, collecte de données sur le pétrole auprès de la Raffinerie de Martinique ;
- de l'observation de sources déjà existantes : données des Douanes concernant les DROM, données des observatoires régionaux de l'énergie dans les DROM, etc.

L'objectif premier est de pouvoir établir des statistiques nationales sur un champ incluant les DROM, correspondant désormais à la définition géographique de la France retenue pour les statistiques énergétiques européennes depuis la révision du règlement européen sur ces dernières de 2017.

Le principal produit de diffusion du SDES en matière de statistiques énergétiques est le bilan énergétique annuel. Portant initialement sur la France métropolitaine, ce champ inclut les DROM depuis 2019, en cohérence avec le règlement européen sur les statistiques de l'énergie.

Par ailleurs, une page dédiée aux bilans énergétiques des différents DROM a été créée en 2020 sur le site du SDES<sup>39</sup> et des bilans de l'énergie DROM par DROM ont été diffusés (pour les années 2013 à 2018). Ces bilans, qui présentent l'avantage d'être comparables entre eux, avec le bilan national et avec ceux des autres pays diffusés par l'Agence internationale de l'énergie, apportent ainsi des informations complémentaires à celles publiées par les observatoires régionaux de chaque DROM.

En outre, la collecte et la diffusion de données locales de consommation d'énergie, mises en œuvre dans le cadre de l'article 179 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), couvrent les DROM. Sont en particulier mises à disposition aujourd'hui des données de consommation d'électricité par commune.

L'enquête sur les *travaux de rénovation des maisons individuelles* (Tremi), dont la collecte a été réalisée en 2020 sous co-maîtrise d'ouvrage du SDES et de l'Ademe, inclut les DROM, à titre expérimental. Les données collectées seront analysées afin d'en tirer des conséquences pour la prochaine édition de l'enquête, qui devrait avoir lieu en 2023.

Un certain nombre de statistiques restent toutefois non publiables localement, pour des contraintes de secret ou de représentativité, bien que les collectes incluent ces territoires.

---

<sup>39</sup> [Lien](#) vers les bilans des DROM.

### 2.19.2. Dans les COM

Pour la Polynésie française, l'exploitation des données de l'enquête *Budget des familles* de 2015 a fait l'objet d'une publication sur les dépenses en énergie des ménages polynésiens.

En Nouvelle-Calédonie, la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (Dimenc) produit des données et graphiques qui sont repris en ligne sur le site de l'isee.

## 2.20. Environnement – développement durable

En matière de statistiques environnementales, certaines productions statistiques ne donnent pas lieu à diffusion de données locales. Il en est ainsi des statistiques sur les éco-activités, de la dépense de protection de l'environnement, produites à partir de sources ne permettant pas une régionalisation (comptabilité nationale, *Esane*, rapport d'activités, comptes de dépenses...), de l'enquête annuelle sur *les minéraux et matériaux de carrières*, pour laquelle l'extension récente aux DROM ne permet pas encore de diffusion locale ou du *compte d'émissions dans l'air* (Namea-Air).

Enfin, le service statistique ministériel en charge de l'environnement, le SDES, produit des clés de lecture et des informations statistiques dans le champ de la biodiversité au sens large moyennant l'exploitation des données produites par l'ensemble des acteurs de la biodiversité (institutionnels, associations...).

### 2.20.1. Dans les DROM

Des informations statistiques sont produites dans chaque DROM concernant la qualité des eaux souterraines et superficielles. Pour ce faire, le SDES, mobilise et exploite les données issues des réseaux de surveillance de ces masses d'eau gérés par les Offices de l'eau. La même démarche est conduite pour la qualité de l'air, via la valorisation des données issues du dispositif de surveillance de la qualité de l'air en place dans chaque DROM et géré par les associations locales agréées de surveillance de la qualité de l'air. Ces données abondent le rapport annuel produit par le SDES portant sur la qualité de l'air en France (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). Une démarche similaire voit actuellement le jour pour la qualité des sols avec la montée en puissance du réseau de mesure de la qualité des sols piloté pour le Groupement d'intérêt scientifique sur les sols (Gis Sol).

Des diffusions au niveau régional y compris pour les DROM sont faites en ce qui concerne les statistiques sur les formations initiales en environnement (nombre de formations, d'élèves et insertion) ainsi que sur le marché du travail des métiers de l'économie verte (données issues de Pôle Emploi hors Mayotte).

La mobilisation de sources administratives permet par ailleurs au SDES de produire une information statistique régulière sur les questions en lien avec les risques naturels et technologiques.

Enfin, pour éclairer les démarches territoriales de développement durable, l'Insee et le SDES se sont associés pour mettre à disposition un ensemble d'indicateurs cohérent avec l'agenda 2030. Ces indicateurs permettent une approche régionale, départementale et communale, y compris dans les DROM.

### 2.20.2. Dans les COM

Certaines enquêtes menées par le SDES portent sur un périmètre incluant des collectivités d'Outre-mer. On peut citer :

- l'enquête annuelle sur les *minéraux et matériaux de carrières*, comprenant Saint-Martin (pour autant, les résultats sur les Outre-mer ne sont pas encore exploitables) ;
- les statistiques sur les formations initiales en environnement comprenant Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

Par ailleurs, une démarche sur les objectifs de développement durable (ODD) a été lancée en août 2020 en Polynésie française ; elle devrait permettre une livraison d'indicateurs de suivi en 2021.

## 2.21. Transports

Le domaine des statistiques du transport se prête difficilement à des analyses par territoire. En effet, l'une des caractéristiques des transports est justement que les marchandises et les voyageurs circulent, soit à l'intérieur d'une région, soit à partir d'un point de départ ou d'arrivée d'une région, soit juste traversant la région, les statistiques sur ce dernier créneau étant difficiles à établir.

On peut toutefois citer les statistiques suivantes, produites et diffusées par DROM : les statistiques des transports de marchandises et passagers par mer, élaborées à partir de données par port (hors Mayotte), les statistiques relatives au transport de passagers, de fret et de courrier par voie aérienne, collectées par aéroport et le suivi statistique des véhicules routiers (immatriculations et les parcs de véhicules).

### 2.21.1. Dans les DROM

Dans le domaine du **transport maritime**, le SDES collecte et transmet à Eurostat des données trimestrielles et annuelles issues des grands ports maritimes (GPM) de Guadeloupe, de Martinique, de La Réunion et de Guyane pour répondre à la directive 2009/42/EC. Les transmissions sont obligatoires pour les ports ayant un trafic annuel supérieur à 1 million de tonnes de marchandises ou plus de 200 000 passagers.

En outre l'arrêté du 24 octobre 2012 en application de l'article R-154-1 du code des ports maritimes impose des remontées de données mensuelles et trimestrielles pour les ports dont l'activité dépasse ces mêmes seuils et annuelle pour les ports qui, chaque année, enregistrent au moins une tonne de marchandises ou un mouvement de passagers. Les grands ports maritimes de Guadeloupe, de Martinique, de La Réunion et de Guyane sont concernés par ces remontées.

Dans le domaine du **transport aérien**, les données sont collectées et transmises à Eurostat par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) selon les termes du règlement (CE) 437/2003. La liste des aéroports soumis à ce règlement est fixée par le règlement (CE) 158/2007 avec un seuil minimum de 15 000 unités-passagers par an. Les aéroports suivants des DROM sont concernés :

- Guadeloupe (Aéroport de Guadeloupe-Pôle Caraïbes) ;
- Martinique (Aéroport international Martinique-Aimé-Césaire) ;

- Guyane (Aéroport international Félix-Éboué, Aérodrome de Maripasoula) ;
- Réunion (Aéroport de La Réunion-Roland-Garros, Aéroport de Pierrefonds) ;
- Mayotte (Aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi).

Concernant le **parc de véhicules routiers**, le SDES diffuse annuellement des tableaux par catégorie de véhicules (véhicules particuliers, utilitaires légers, camions, etc.) pour chaque DROM, sauf Mayotte.

### 2.21.2. Dans les COM

Les données des aéroports suivants sont collectées et transmises par la DGAC à Eurostat :

- Saint-Martin (Aéroport de Grand-Case Espérance) ;
- Saint-Barthélemy (Aéroport de Saint-Barthélemy-Rémy-de-Haenen) ;
- Polynésie française (Aéroport international Tahiti Faa'a) ;
- Nouvelle-Calédonie (Nouméa - La Tontouta).

## 2.22. Agriculture

### 2.22.1. Dans les DROM

De façon générale, les territoires des DROM ont des spécificités qui rendent plus complexe la collecte des enquêtes également conduites en métropole par le service statistique ministériel de l'Agriculture. Le repérage des ménages à enquêter est plus difficile car beaucoup de ménages agricoles cultivent des terres pour leurs propres besoins et sont faiblement orientés vers le marché. Ils n'ont donc pas toujours de comptabilité, ne sont pas identifiés dans les fichiers administratifs d'aides et l'on ne dispose pas, non plus, de variables de stratification les concernant. L'existence de productions locales et de pratiques agricoles spécifiques nécessitent le plus souvent une adaptation des questionnaires. Certains territoires sont difficiles d'accès, notamment en Guyane, et la langue peut être une barrière pour la conduite des entretiens.

#### 2.22.1.1 Les enquêtes statistiques

Les DROM sont couverts autant qu'il est possible par les enquêtes agricoles, mais la situation est toutefois variable selon les territoires.

Jusqu'en 2015, l'enquête annuelle *Teruti* sur *l'occupation et l'utilisation des sols* couvrait les DROM des Antilles et La Réunion mais ne couvrait pas la Guyane et Mayotte compte tenu de la difficulté particulière d'accès à une partie du territoire de ces deux DROM. À l'occasion de la refonte de l'enquête en 2017, une extension de la collecte à l'ensemble des DROM a été réalisée. Les premiers résultats, portant sur les années 2017-2019, seront diffusés prochainement.

En 2010, le *recensement agricole* a été réalisé dans les quatre DROM historiques en même temps qu'en métropole et une opération spécifique a été conduite pour Mayotte. Pour le recensement agricole de 2020, en cours, les cinq DROM sont couverts.

Les enquêtes sur la *structure des exploitations agricoles*, intermédiaires entre deux recensements agricoles décennaux, couvraient jusqu'à présent les quatre DROM historiques. Mayotte n'a en effet pas

pu être intégrée dans la dernière enquête collectée en 2016 du fait de l'absence de base de sondage préalable à l'enquête.

Les enquêtes *cheptels* couvrent les quatre DROM historiques s'agissant des caprins.

Les enquêtes sur les *pratiques culturales* couvrent les DROM quand les productions sont suffisamment significatives (cane à sucre en Guadeloupe et à La Réunion pour les enquêtes sur les grandes cultures ; banane en Guadeloupe et Martinique pour les enquêtes sur l'arboriculture ; les quatre DROM historiques pour les enquêtes sur les légumes). Le recensement sur les cultures permanentes mené en 2012-2013 n'a conduit à des données exploitables sur les DROM que pour un sous-ensemble du champ des arbres fruitiers.

Les enquêtes ponctuelles couvrent les DROM autant qu'il est possible.

#### 2.22.1.2 Les opérations de synthèse

La *statistique agricole annuelle* (SAA) est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné : elle fournit annuellement des données de surface, de rendement et de production pour les différents produits végétaux. Les services régionaux disposent de diverses enquêtes statistiques utilisant des réseaux d'enquêteurs spécialisés. Outre ces sources d'information utilisées de façon traditionnelle, ils disposent également d'évaluations de correspondants et d'experts ainsi que de données chiffrées fournies par les organismes techniques professionnels. Les données de la SAA sont disponibles sur les quatre DROM historiques et depuis 2015 sur Mayotte.

Les *comptes économiques de l'agriculture* couvrent la France entière. Depuis le passage en base 2010, l'Insee a conduit quelques opérations très rudimentaires pour inclure Mayotte. Des données régionales (pour chacun des cinq DROM) sont également transmises à Eurostat dans le cadre d'un « Gentlemen's agreement ». En 2017-2018, un travail de révision des séries des comptes régionaux de l'agriculture des DROM a été conduit pour harmoniser les différentes méthodes de valorisation des productions, pour ventiler selon les mêmes principes les subventions et pour progresser dans l'estimation des charges et des consommations intermédiaires, moins bien connues qu'en métropole. Les séries révisées (depuis 2010) et actualisées sont publiées et alimentent depuis 2020 une annexe du rapport sur les comptes régionaux de l'agriculture présenté en commission des comptes de l'agriculture de la Nation.

Depuis 2018, le service statistique ministériel de l'Agriculture (SSP) assure le suivi statistique de la pêche maritime et de l'aquaculture. Pour répondre à l'appel à données européen sur *les données économiques des flottes de pêche française*, le SSP, en partenariat avec l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer) et le Lemna (Laboratoire d'économie et de management de l'université de Nantes), mobilise plusieurs sources notamment des données d'effort de pêche et d'enquête réalisée par l'Ifremer pour estimer un modèle de coût (Guyane et Guadeloupe), ou des documents comptables de certains armateurs (La Réunion) pour fournir des données sur les flottes des DROM. Ces résultats sont publiés de manière agrégée par segment de flotte aussi bien pour le rapport annuel économique sur la flotte de pêche de l'Union européenne (« [Annual Economic Report on the EU fishing fleet](#) ») que dans la publication de synthèse du service statistique ministériel.

### 2.22.1.3 Le suivi des comptabilités agricoles (Rica)

Depuis 2013, les *statistiques sur les comptabilités des exploitations*, produites par le service statistique ministériel de l'Agriculture à partir du réseau d'information comptable agricole (Rica), couvrent 3 DROM (Guadeloupe, Martinique, La Réunion). Les résultats sont de fiabilité inégale compte tenu des spécificités locales en termes de structuration du réseau des centres comptables et du nombre important d'exploitations au forfait.

L'extension du Rica dans les DROM a été opérée jusqu'à présent à budget constant, le nombre d'exploitations interrogées en métropole étant réduit pour permettre l'inclusion d'exploitations dans les DROM. Toutefois, la collecte des données dans les DROM représente un coût unitaire nettement plus élevé qu'en métropole compte tenu de la part importante dans l'échantillon des exploitations au forfait pour lesquelles il faut constituer une comptabilité. Une poursuite de l'extension du Rica aux DROM ne peut donc s'envisager sans l'apport de sources de financements externes, compte tenu du budget actuel du service statistique du ministère de l'agriculture. En tout état de cause, la priorité est aujourd'hui de fiabiliser les données sur ces 3 DROM voire d'envisager un retrait en Martinique au bénéfice d'un renforcement de l'échantillon en Guadeloupe, et d'exploiter les données fiscales disponibles : les données détaillées des exploitations assujetties aux bénéfices réels agricoles et les données très sommaires (seulement le chiffre d'affaires) sur les exploitations émergeant au régime des micro-bénéfices agricoles.

	<b>Guadeloupe</b>	<b>Martinique</b>	<b>La Réunion</b>
Principales Otex <sup>40</sup> couvertes par le Rica	Canne à sucre	Canne à sucre	Canne à sucre
	Fruits tropicaux (bananes)	Fruits tropicaux (bananes)	Fruits tropicaux (bananes)
	Horticulture	Horticulture	Horticulture
	Polyculture-Polyélevage		Polyculture-Polyélevage
Otex sur lesquelles les résultats peuvent être diffu- sés	Canne à sucre		Canne à sucre
	Fruits tropicaux (bananes)		Horticulture
			Polyculture-Polyélevage

### 2.22.2. Dans les COM

Le recensement agricole est réalisé par le service statistique du ministère de l'Agriculture dans les deux collectivités d'Outre-mer de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, en même temps qu'en métropole (2010, 2020-2021).

En Polynésie française, le dernier recensement général agricole date de 2012. Les données sur l'agriculture sont fournies par le Service du Développement Rural - Service de la Pêche. Depuis juin 2017, ce service a laissé la place à une direction de l'agriculture et à une direction de la biosécurité.

En Nouvelle-Calédonie, le recensement général agricole est mené tous les dix ans par l'Isée et la Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (Davar). Il vise à alimenter les systèmes

<sup>40</sup> Orientations technico-économiques des exploitations

d'informations sur l'agriculture calédonienne et étudier l'évolution du secteur sur le territoire et ses 3 provinces. Le dernier recensement date de 2012.

Après un recensement général de l'agriculture en 2001 à Wallis-et-Futuna, une enquête agricole a été réalisée en 2014-2015 par le STSEE en partenariat avec le service de l'agriculture.

## 2.23. Finances publiques locales

### 2.23.1. Dans les DROM

Le service statistique ministériel de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), le Département des études et des statistiques locales (DESL), produit annuellement des statistiques sur les comptes des collectivités locales et de leurs groupements à fiscalité propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles). Ces statistiques sont basées sur les comptes de gestion fournis par la DGFIP et sur la centralisation de documents budgétaires. Les cinq DROM sont intégrés dans le champ de ces statistiques, chaque DROM étant désormais présenté individuellement.

Par ailleurs, le rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), rédigé essentiellement par la DGCL, contient une annexe spécifique sur les DROM, qui met en regard les comptes des collectivités des DROM avec les comptes des collectivités de métropole. Ainsi, dans les statistiques produites sur les différents niveaux de collectivité (commune, EPCI, département, région ou collectivité territoriale unique), les résultats agrégés sont désormais présentés au niveau de chaque DROM (y compris pour le secteur communal).

La DGCL produit également des statistiques sur la fiscalité locale, à partir du Répertoire des éléments d'imposition (REI) et états fiscaux de la DGFIP. Comme pour les finances locales, les cinq DROM sont inclus dans les statistiques produites mais, dans les publications sur la fiscalité du secteur communal, les cinq DROM sont regroupés en raison du faible nombre de communes.

Sur un sujet connexe, on peut signaler que la DGCL réalise également un suivi des structures intercommunales (groupements à fiscalité propre, syndicats de communes, syndicats mixtes), via une application déployée dans les préfectures<sup>41</sup>. Là encore, les cinq DROM sont intégrés dans les statistiques produites.

### 2.23.2. Dans les COM

Les COM sont pour l'essentiel absentes des statistiques produites actuellement sur les finances locales. En effet, les comptes de gestion de la DGFIP ne couvrent pas l'ensemble des collectivités locales des COM. Il en va de même pour la fiscalité locale.

Le rapport annuel de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL) contient cependant, dans son annexe 3, des données sur les comptes des collectivités des COM, fournies par la DGom.

---

41 Application Aspic

## 2.24. Commerce extérieur

### 2.24.1. Dans les DROM

Les statistiques du commerce extérieur des départements d'Outre-mer établies par le service statistique de la Direction générale des douanes et droits indirects, le Département des statistiques et des études du commerce extérieur (DSECE), sont diffusées selon deux concepts :

- concept « national » (échanges de la France avec le « reste du Monde »), appliqué à l'ensemble et à chacune des régions et départements français ;
- concept spécifique DROM où chaque DROM est considéré comme un territoire statistique autonome, échangeant avec l'ensemble du Monde, métropole française et autres DROM compris.

En concept national, les données par régions et départements sont uniquement diffusées à un niveau de produit « agrégé » (en CPF4 ou en NA129) et selon une chronologie trimestrielle car des statistiques plus détaillées demanderaient des ressources trop importantes pour assurer une qualité minimale. Elles le sont donc selon un niveau de détail moindre que la statistique « France entière », qui est diffusée en Nomenclature Combinée (8 positions) et en chronologie mensuelle.

De façon standardisée, ces statistiques régionales et départementales sont accessibles sur le site Internet « Le Chiffre du commerce extérieur » (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques). Des « demandes particulières » (requêtes directes sur bases de données) peuvent en outre être réalisées pour diffusion d'informations publiques non couvertes par les processus de diffusion classiques.

Les données en concept « DROM » sont actuellement uniquement diffusées à la demande avec application stricte des règles du secret statistique. L'opportunité de répondre est en outre appréciée en fonction des critères de qualité de l'information et de disponibilité de ressources pour les traitements associés.

### 2.24.2. Dans les COM

Les données du commerce extérieur concernant les COM ne font l'objet d'aucune publication de la part du service statistique de la Direction générale des Douanes et Droits indirects. Elles peuvent être obtenues auprès de l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM)<sup>42</sup>.

En particulier, en l'absence d'enregistrement des flux de marchandises entre la partie française et la partie néerlandaise de l'île de Saint-Martin, la douane française ne peut pas produire de statistiques pour les échanges de cette COM.

En Polynésie française, pour valoriser les données du commerce extérieur, l'ISPF publie une note de conjoncture trimestrielle et un bilan annuel en lien avec les données des douanes.

Pour la Nouvelle-Calédonie, l'Issee exploite le fichier du commerce extérieur et publie des points conjoncturels trimestriels, une synthèse annuelle et propose des tableaux de résultats sur son site.

---

<sup>42</sup> <http://www.ieom.fr/ieom/>

## 2.25. Comptabilité régionale

À NOTER : le produit intérieur brut (PIB) de la France comprend la métropole et les cinq DROM, plus Saint-Martin. La raison en est que Saint-Martin, après sa séparation d'avec la Guadeloupe en 2007, a acquis le statut de région ultra-périphérique (RUP) de l'Union européenne. C'est la seule COM à avoir le statut de RUP.

### 2.25.1. Dans les DROM

Fondamentalement, l'Insee traite différemment les comptes annuels (dits définitifs) des départements d'Outre-mer et les comptes des régions métropolitaines. Les deux directions inter-régionales ultra-marines de l'Insee – Antilles-Guyane (Dirag) et La Réunion-Mayotte – mobilisent les sources les plus détaillées et les plus précises dont elles disposent sur chaque DROM de leur périmètre de responsabilité, afin d'en élaborer le compte, dont le produit intérieur brut (PIB) et ses différentes composantes (consommation, investissement...) sont les indicateurs emblématiques. Pour les quatre DROM historiques, les comptes sont établis de manière courante à partir de sources statistiques assez développées. Pour Mayotte, où les sources restaient incertaines, un compte complet a été établi et diffusé pour la première fois en 2019.

Les comptes des régions métropolitaines en revanche sont calculés par décomposition du compte 'ensemble de la métropole', celle-ci étant basée sur une information beaucoup plus sommaire que celle utilisée par les deux directions inter-régionales Antilles-Guyane et La Réunion-Mayotte.

Il existe donc pour chacun des DROM des éléments d'informations beaucoup plus précis, notamment sur la formation des revenus, que dans les régions métropolitaines. Ces informations sont disponibles entre deux et quatre ans après l'année écoulée. Actuellement les comptes annuels « définitifs » portent sur le millésime 2016 pour La Réunion et Mayotte, et 2016 pour les Antilles et la Guyane. Un premier compte 2015 définitif complet sur Mayotte a été diffusé en juin 2019, le deuxième portant sur 2016 a été finalisé en septembre 2020.

En 2018, les séries de comptes économiques définitifs des quatre DROM historiques ont été réévaluées en base 2014 des comptes nationaux. Ces séries débutent en 1996.

Par ailleurs, pour les quatre DROM historiques, il existe un système de comptes économiques rapides, eux aussi annuels, mais élaborés plus rapidement sur la base d'informations moins complètes. Actuellement, les délais de publication des comptes rapides sont de 6 mois environ après la fin de l'année pour La Réunion et de 10 mois après la fin de l'année pour les Antilles et la Guyane. Ainsi pour La Réunion, la dernière publication des comptes économiques portant sur l'année 2019 date de juin 2020. Pour les Antilles-Guyane, celles portant sur l'année 2019 datent d'octobre 2020.

Pour Mayotte, des estimations de PIB et des données économiques afférentes sont réalisées pour les besoins d'Eurostat, selon une méthode plus élémentaire que pour les autres DROM. La dernière estimation disponible porte sur l'année 2018. L'objectif est de mettre à jour ces indicateurs tous les ans.

Les comptes définitifs des DROM sont de la responsabilité de l'Insee et publiés sur le site Insee.

Les comptes rapides sont une production du projet Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (Cerom) et sont publiés sur le site du Cerom. Le projet Cerom est né en 2003 et formalisé par un accord

cadre. Le dernier accord cadre a été signé en 2017 par six partenaires institutionnels<sup>43</sup>, dont l'Insee ; il consiste à mettre en place un cadre statistique permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des Outre-mer français. Deux types de produits sont élaborés : les comptes rapides et les tableaux de bord, qui suivent trimestriellement des indicateurs économiques variant selon les territoires<sup>44</sup>.

### 2.25.2. Dans les COM

Depuis la mise en place du projet Cerom (cf. plus haut), les partenaires ont entrepris l'estimation d'un PIB par habitant pour chacune des collectivités de l'Outre-mer français ; des études approfondies sont également proposées.

Les comptes économiques 2019 de la Polynésie française ont été publiés en août 2020, ceux de 2018 en juillet 2019. Pour la Nouvelle-Calédonie, les comptes économiques de 2019 ont été publiés en décembre 2020, ceux de 2018 en octobre 2019. En Polynésie française, des comptes définitifs sont également publiés avec trois ans de décalage.

Les tableaux de bord mis en ligne récemment sur le site du Cerom concernent la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

En Polynésie française, un bilan macro-économique sur la période 2008-2018 a été publié en 2020 dans le cadre du partenariat Cerom (cf. chapitre 4 – Sélection de publications statistiques).

Les dernières actualisations du PIB par habitant ont été diffusées :

- en 2018, pour Saint-Martin (portant sur l'année 2014) ;
- en 2014, pour Saint-Barthélemy (portant sur l'année 2010) ;
- en 2008, pour Wallis-et-Futuna (portant sur l'année 2005).

L'IEDOM a également calculé en 2018 un PIB pour Saint-Pierre-et-Miquelon (portant sur l'année 2015).

---

43 L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee), l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM), l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM), l'Agence Française de Développement (AFD), l'Institut de Statistique de Polynésie française (ISPF), l'Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie (Isee).

44 Par exemple : indice des prix à la consommation, indicateur du climat des affaires, demandeurs d'emploi en fin de mois, emploi salarié dans le secteur marchand, importations, exportations, octroi de mer, importations de biens de consommation courante, importations de biens d'équipement, crédits à la consommation des ménages, immatriculations de véhicules neufs (tourisme / utilitaires), consommation d'électricité basse tension, crédits à l'habitat aux ménages, crédits à l'investissement des entreprises, trafic passager aéroportuaire, épargne collectée par les établissements de crédit implantés localement, coût du crédit aux entreprises, personnes physiques en interdiction bancaire, dossiers de surendettement déposés, taux de créances douteuses...